

Fondation
de
France

50ans

Rapport financier 2018

Chacun de nous a le pouvoir d'agir pour l'intérêt général. Depuis **50 ans**, cette conviction est le moteur de la Fondation de France. Chaque jour, elle encourage, accompagne et transforme ces envies d'agir en actions utiles et efficaces, dans tous les domaines de l'intérêt général : aide aux personnes vulnérables, recherche médicale, environnement, culture, éducation...

Premier acteur de la philanthropie en France, la Fondation de France a développé un savoir-faire unique nourri par l'étendue de son champ d'intervention et la densité de son réseau. Elle apporte à chacun le soutien, le conseil, le service et l'expertise pour que son action soit la plus efficace possible.

En 2018, elle a consacré près de **187 millions d'euros** à la mise en œuvre et au suivi de **10 000 projets**. À travers ses programmes et l'action des **857 fondations qu'elle abrite**, elle suscite des synergies et anime un dialogue fructueux entre philanthropes.

Présente sur tout le territoire, à travers ses **6 fondations régionales**, la Fondation de France est avant tout au cœur d'une aventure collective et humaine : elle s'appuie sur un réseau qui réunit **470 110 donateurs**, **553 bénévoles**, **206 salariés** et près de 10 000 acteurs de terrain.

02

Édito de
Philippe Dupont

04

Indicateurs
clés

Le rapport de
gestion sur les
comptes 2018

05

07

Les comptes
annuels

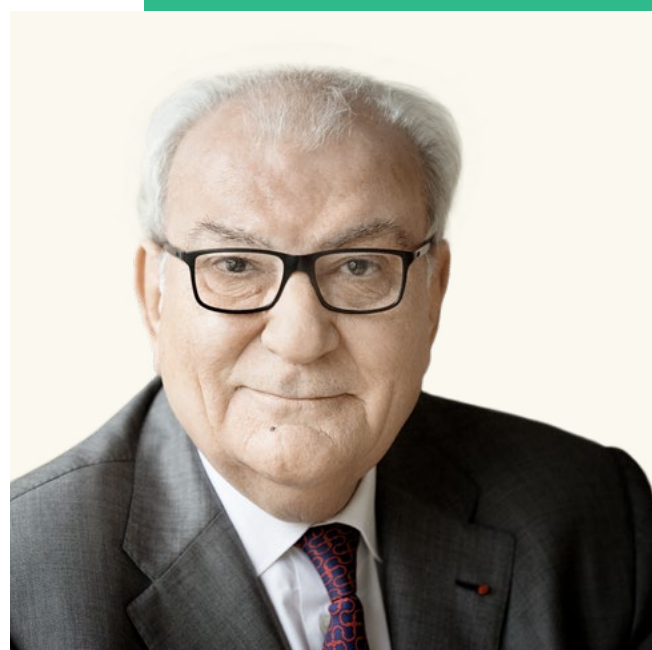
24

Le rapport
du commissaire
aux comptes

La gestion
financière

26

2018 : une Fondation de France solide, dans un contexte instable



Philippe Dupont

Trésorier de la
Fondation de France

En 2018, la philanthropie en France a encore fait preuve de sa résilience. En effet, malgré un contexte d'instabilité fiscale et des marchés financiers chahutés, le rythme de création de nouvelles fondations abritées par la Fondation de France est resté soutenu. Nous sommes ainsi très heureux d'accueillir **34 nouvelles fondations**. Avec **857 fonds et fondations**, la Fondation de France forme le premier réseau de philanthropie. Ce nombre en croissance atteste de la vitalité du secteur et de la volonté de nouveaux acteurs d'intégrer un écosystème dynamique pour réaliser leur projet philanthropique.

Après une année 2017 atypique – marquée par la collecte « Solidarité Antilles » et par des dons exceptionnels au profit de fondations existantes – l'année 2018 a vu les ressources issues de dons et legs fléchir de 18 %, soit un niveau stable si l'on fait abstraction des deux éléments exceptionnels. Toutefois, cette apparente stabilité masque deux mouvements opposés : un recul des dons des particuliers en raison des évolutions fiscales, qui se trouve compensé par une progression des dons des fondations abritées.

Par ailleurs, les placements financiers dont les revenus permettent, comme la collecte, de financer les actions, ont pâti d'un environnement économique et géopolitique instable, et d'une forte baisse des marchés financiers en fin d'année. Aucune classe d'actifs n'a été épargnée par cette correction. Dans ce contexte, notre gestion prudente et contrôlée a permis d'atténuer l'impact de la baisse des marchés sur le portefeuille financier de la Fondation de France et de maintenir une distribution de revenus nécessaires au fonctionnement des fondations abritées et des programmes. À ce titre, je remercie les membres de notre comité financier, tous experts bénévoles, pour leur contribution et leur disponibilité.

Malgré ce contexte difficile, la Fondation de France a maintenu son haut niveau d'engagement pour les actions d'intérêt général et pu consacrer **187 millions d'euros à plus de 10 000 projets d'intérêt général**. Une activité en hausse régulière depuis plusieurs années à la fois en montant et en nombre de projets accompagnés.

Comme vous pourrez le constater, la gestion rigoureuse de la Fondation de France a permis de maintenir le taux d'affectation de nos ressources aux missions sociales de 87 %. Ces résultats ont été obtenus grâce à la forte implication et au professionnalisme des bénévoles et des salariés, répartis sur l'ensemble du territoire. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur engagement.

Forte de ses acquis à l'aube de son 50^e anniversaire, la Fondation de France a construit une nouvelle ambition pour les années à venir.

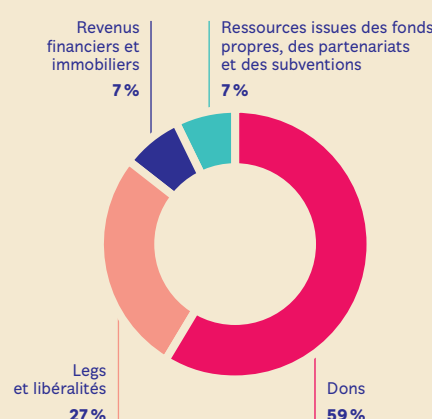
Enfin, il convient de saluer la solidité et la qualité du bilan de la Fondation de France. En effet, après l'affectation de l'excédent de 0,7 million d'euros dégagé cette année, les fonds propres de la Fondation de France et de ses fondations abritées représentent 81 % du total du bilan, et l'essentiel de ces fonds propres correspond à des actifs disponibles, puisque les placements liquides représentent 89 % du total du bilan.

Forte de ses acquis à l'aube de son 50^e anniversaire, la Fondation de France a construit une nouvelle ambition pour les années à venir, afin de continuer à développer la générosité privée au service de l'intérêt général : mieux accompagner les fondateurs, élargir son rayon d'action, encourager l'implication des nouvelles générations, construire de nouvelles solutions face aux difficultés de notre société, soutenir les Objectifs du développement durable. Et ce, en étant toujours plus efficace. Grâce à l'expérience acquise, la Fondation de France est résolument tournée vers l'avenir.

Indicateurs clés du compte de résultat

Les ressources de la Fondation de France sont constituées par les dons, les revenus financiers et immobiliers, les legs, donations et assurances-vie, et enfin par les fonds propres des fondations abritées, les partenariats et les subventions.

RÉPARTITION DES RESSOURCES



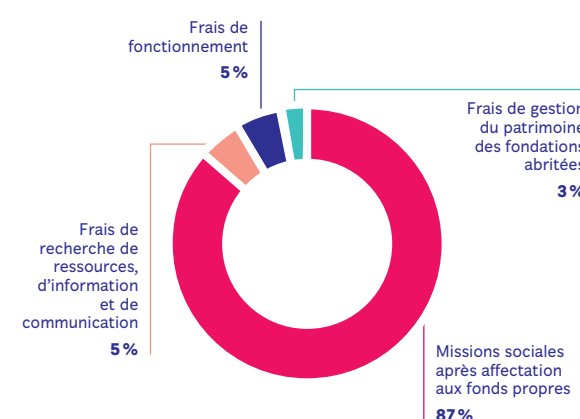
Les **dons** qui représentent plus de la moitié des ressources de la Fondation de France s'élèvent à 114 millions d'euros contre 145 millions d'euros en 2017. Cette diminution provient de l'impact de la collecte exceptionnelle de dons à la suite des ouragans sur les îles antillaises ainsi que de deux dons exceptionnels en 2017 ; hors ces éléments, exceptionnels, la collecte des dons est stable entre les deux exercices.

Les encaissements de **legs, donations et assurances-vie**, à 53 millions d'euros sont en baisse de 4 millions d'euros par rapport à 2017 en raison de décalage dans les délais d'encaissement des produits issus des legs.

Quant aux **revenus financiers et immobiliers** à 14 millions d'euros issus principalement des dotations des fondations abritées et de la Fondation de France, ils ont enregistré une forte baisse par rapport à 2017 (68 millions d'euros) qui s'explique par une conjoncture économique et politique mondiale complexe ayant entraîné une forte dégradation des marchés financiers en fin d'année.

Les **autres ressources** à hauteur de 14 millions d'euros sont principalement issues des fonds propres des fondations abritées, des partenariats et des subventions.

UTILISATION DES RESSOURCES



L'année 2018 se caractérise par un niveau d'engagement élevé dans les actions d'intérêt général. Ce résultat témoigne de l'implication toujours plus grande des fondations abritées et de choix volontaristes du Conseil d'administration. **Les missions sociales après affectation aux fonds propres** représentent 176 millions d'euros, soit 87 % des emplois :

- 140 millions d'euros pour les actions des fondations abritées ;
- 40 millions d'euros pour les actions mises en œuvre dans le cadre des programmes de la Fondation de France ;
- 7 millions d'euros de versements aux organismes désignés dans le cadre de l'activité relais ;
- -11 millions d'euros de reprise sur fonds propres des fondations abritées et de réserve des programmes.

Les frais de recherche de ressources, d'information et de communication (10 millions d'euros) sont stables (10 M€ comptes pro forma 2017). Ils comprennent les frais de réalisation des campagnes d'appels à dons, les coûts de traitement, les actions d'information et de communication, ainsi que les personnels directement affectés à ces actions.

Les frais de fonctionnement à hauteur de 11 millions d'euros sont également stables (11 M€ comptes pro forma 2017). Ils comprennent les charges afférentes aux fonctions et moyens de structure nécessaires à la Fondation de France et aux fondations abritées.

Enfin, **les frais de gestion du patrimoine des fondations abritées** (6 millions d'euros), qui correspondent aux frais de services bancaires, charges immobilières (entretien, assurances, taxes foncières...) et honoraires en gestion et conseil externes, enregistrent une hausse de 1 million d'euros sur l'exercice.

Le rapport de gestion

SUR LES COMPTES 2018

2018 aura été une année en demi-teinte, marquée, d'une part, par une activité soutenue avec plus de 10 000 projets d'intérêt général accompagnés, pour une enveloppe globale de missions sociales, hors affectation aux fonds propres, de 187 M€, par la création de 34 nouvelles fondations et, d'autre part, par un contexte fiscal ayant rendu les donateurs attentistes (réforme de l'ISF, augmentation de la CSG, mise en place du prélèvement à la source) et des marchés financiers chahutés.

L'exercice 2018 a également été marqué par une évolution du modèle économique de la Fondation de France. En effet, le modèle économique historique reposait sur une affectation des ressources suivant leur destination définie lors de leur entrée dans le patrimoine. Il en résultait que les charges de fonctionnement de l'administration générale, principalement fixes, étaient couvertes par des ressources en partie aléatoires (notamment l'encaissement de certaines libéralités) rendant les résultats de la Fondation de France fortement volatiles.

Afin de remédier à cette limite, il est apparu nécessaire de redéfinir les allocations analytiques en fonction de leur origine. Le Conseil d'administration de la Fondation de France a entériné, lors de sa réunion du 17 décembre 2017, l'évolution de l'analyse de l'activité de la Fondation au travers des trois sections analytiques suivantes :

- celle des 857 fondations abritées ;
- celle des « métiers » correspond à l'activité des « programmes », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputable ;
- celle de « structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

Activité des fondations abritées

La progression du nombre de fondations abritées s'est poursuivie en 2018. En effet, fin décembre, la Fondation de France abritait 857 fondations contre 841 à fin 2017 (chiffre net prenant en compte les clôtures). L'ensemble de ces fondations représente 92 % des fonds propres totaux et 79 % du montant total des missions sociales.

185,2 M€ DE RESSOURCES RÉPARTIES DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- **124,5 M€ de dons et libéralités** encaissés contre 140,5 M€ en 2017. Pour rappel, un versement exceptionnel de 22 M€ avait été reçu en 2017. Les nouvelles fondations abritées ont généré un flux

de 11,3 M€. À noter que les versements « reçus pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue à celui de la Fondation de France » versés en dehors de France s'élèvent à 5,8 M€ (contre 1,9 M€ en 2017) ;

- **50 M€ de revenus nets du patrimoine, financiers et immobiliers**, contre 64,4 M€ en 2017. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des plus-values de cession de titres ;
- **8,5 M€ de ressources issues des fonds propres** contre 5,7 M€ en 2017 ;
- **2,2 M€ de fonds issus de partenariats, de cofinancements et de produits divers** contre 3,3 M€ en 2017. L'essentiel de cette somme provient de subventions reçues au titre de l'activité relais ; il s'agit des sommes collectées par des organismes européens qui s'assignent un but analogue à celui de la Fondation de France via les réseaux *Friends of Fondation de France* et *Transnational Giving Europe* à redistribuer à des organismes français.

197,6 M€ D'EMPLOIS RÉPARTIS DE LA FAÇON SUIVANTE :

- **139,7 M€ de prix, bourses, subventions** mis en œuvre contre 137,8 M€ en 2017. Les fondations abritées ont maintenu leur haut niveau de financement des actions malgré le recul des ressources ;
- **7,2 M€ de reversement aux organismes désignés** contre 3,3 M€ en 2017. Il s'agit des versements à des organismes via *Friends of Fondation de France* et *Transnational Giving Europe* ;
- **-5,2 M€ d'affectation aux fonds propres** contre 14,6 M€ en 2017 ;
- **6,2 M€ de frais de gestion** imputables directement aux fondations contre 5,4 M€ en 2017. Ce poste regroupe principalement les honoraires d'avocats, les frais d'entretien sur les immeubles de placement et les frais de gestion sur les placements à gestion particulière ;
- **6,8 M€ de contributions aux charges communes** appliquées sur les dépenses des fondations abritées, en baisse de 0,6 M€ ;
- **3,3 M€ d'actualisation de la dotation des fondations abritées** (taux de 1,4 % en 2018 contre 1,1 % en 2017) ;
- **39,6 M€ de dotations aux provisions** principalement liées à la dépréciation des valeurs mobilières de placement due à la chute des marchés financiers en fin d'exercice.

FONDS DÉDIÉS ET FONDS PROPRES

En fin d'exercice, les fonds disponibles non engagés ressortent à 253,6 M€ en diminution de 13,8 M€. Par ailleurs, les fonds propres

actualisés ont été ramenés de 1753,3 M€ à 1667,4 M€, soit une baisse de 85,9 M€ dont un impact négatif de l'écart de réévaluation des actifs financiers de 76 M€. Il est à noter que les nouvelles fondations abritées ont un impact positif sur les fonds propres de 10,3 M€.

Activité des métiers

La section « métiers » regroupe l'ensemble des programmes d'intervention de la Fondation de France, la recherche des fonds et les frais de fonctionnements directement imputables à ces activités. Les cinq domaines d'intervention de la Fondation de France sont : aider les personnes vulnérables, agir pour un environnement durable, développer la philanthropie et développer la culture, la recherche et l'éducation.

43,2 M€ DE RESSOURCES RÉPARTIES

DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- **15,2 M€ de dons hors « Urgence »** issus de la collecte en faveur des programmes contre 18,2 M€ en 2017. Cette forte baisse s'explique principalement par l'impact négatif des réformes fiscales et notamment de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et de l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée sur les retraites. Ces réformes ont entraîné les baisses combinées du nombre de donateurs et du panier moyen ;
- **1,2 M€ de dons « Urgence » et subventions** contre 14,2 M€ en 2017 (ouragans sur les îles antillaises en 2017) ;
- **26,6 M€ d'encassements de libéralités** affectés aux programmes contre 32,1 M€ en 2017 ;
- **- 5,6 M€ prélevées sur les ressources libéralités** et dons hors « Urgence » ;
- **1,6 M€ de revenus financiers sur la trésorerie des programmes**, générés par les décalages entre les réceptions de fonds et de leur utilisation et des revenus du patrimoine immobilier, en baisse de 0,3 M€ ;
- **4,2 M€ de contribution des fondations abritées** aux charges communes de l'activité « métiers » de la Fondation de France (frais de personnel et de fonctionnement).

49,9 M€ D'EMPLOIS RÉPARTIS

DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- **40 M€ d'actions** engagées sur les programmes et les urgences financés par la collecte et les legs de la Fondation de France (attributions de prix, bourses, subventions et mise en œuvre) contre 38,3 M€ en 2017 ;
- **8,1 M€ de frais de développement** des ressources stable par rapport à 2017 ;
- **1 M€ de frais de personnel** lié aux frais de collecte ;
- **0,8 M€ de contributions aux charges communes appliquées sur les dépenses des programmes**. Le montant de ces contributions est resté stable entre 2017 et 2018.

FONDS DÉDIÉS ET AUTRES FONDS PROPRES

En fin d'exercice, les fonds disponibles non engagés ressortent à 57,4 M€ en diminution de 6,7 M€ (dont 5,5 M€ liés au programme Urgence Antilles). Hors « Urgence », les fonds dédiés et autres fonds propres s'élevaient à 52,7 M€, en baisse de 0,8 M€. Ils représentent une année de financement des programmes.

Section analytique structure et support

La section « structure et support » regroupe les frais de fonctionnement généraux et institutionnels de la Fondation de France.

Les ressources de la section « structure et support » ressortent à 13,6 M€ en retrait de 0,4 M€ par rapport au comptes pro-forma de

2017. Elles se décomposent de la façon suivante :

- **5,6 M€ prélevées sur les ressources libéralités et dons** de la section analytique « métiers », en baisse de 1,2 M€ sur un an du fait de la diminution du montant de la collecte et des libéralités ;
- **3,6 M€ de contributions aux charges communes** appliquées sur les dépenses des fondations abritées et des programmes, en baisse de 0,4 M€ ;
- **4,4 M€ de revenus du patrimoine financier et immobilier**, montant stable par rapport à l'exercice précédent.

Les emplois « structure et support » se sont établies à 12,8 M€ en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2017. Ces charges comprennent :

- **5,8 M€ de frais de structure** en baisse de 0,2 M€ sur un an. Ils sont composés des frais informatiques (2,6 M€), des moyens généraux et des frais de copropriété (2,3 M€) et pour le solde des frais de fonctionnement des services centraux ;
- **4,1 M€ de frais de personnel** en baisse de 0,6 M€ du fait de l'optimisation des ressources ;
- **0,9 M€ de frais d'information et de communication** institutionnelle en hausse de 0,2 M€. Cette hausse intègre les frais préparatoires des opérations 50 ans de la Fondation de France ;
- **0,7 M€ d'autres charges** en augmentation de 0,5 M€ liés à des charges exceptionnelles ;
- **0,3 M€ d'actualisation de la dotation** de la Fondation de France (taux de 1,4 % en 2018 contre 1,1 % en 2017) ;
- **1 M€ de dotations aux provisions** en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2017. Les provisions pour stress test et pour dépréciation des actifs financiers représentent 1,3 M€ du fait de la chute des marchés financier en fin d'exercice.

Résultat de l'exercice

L'excédent ou le déficit annuel de la Fondation de France correspond à celui dégagé par la section analytique « structure et support ». Les excédents ou les déficits de la section « métiers » et des fondations abritées sont traités, conformément au CRC 99-01, en fonds dédiés.

L'exercice 2018 fait ressortir un excédent de 723 462 €. Il a été décidé d'affecter le résultat au report à nouveau.

Évolution du « stock » de libéralités en cours de réalisation (hors bilan)

Le « stock » de libéralités en cours de réalisation, comptabilisé en « hors bilan » s'élève à 91,4 M€ (en baisse de 3,9 M€) qui se répartissent de la façon suivante :

- 54 % pour les biens immobiliers ;
- 46 % pour les autres biens.

Conclusion et perspectives

L'année 2018 a été marquée par des évolutions fiscales défavorables au mécénat et par un environnement économique et géopolitique ayant entraîné une instabilité des marchés financiers. Dans ce contexte difficile, la Fondation de France a su démontrer la rigueur de sa gestion sans remettre en cause ses dépenses de missions sociales.

Malgré les incertitudes persistantes et face à l'accroissement des besoins, la Fondation de France souhaite poursuivre le développement de ses actions au service de l'intérêt général tant au travers de ses programmes que de ses fondations abritées. Grâce à son réseau de fondateurs, d'experts, d'associations réparties sur l'ensemble du territoire, avec l'implication des bénévoles et des salariés, elle poursuivra sa politique d'encouragement des initiatives innovantes qui apportent des réponses efficaces aux problèmes auxquels notre société est confrontée.

Les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

1. Présentation générale	08
2. Bilan	09
3. Compte de résultat	10
4. Annexes	11
5. Compte d'emploi des ressources et son annexe	20

1. Présentation générale

1.1. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Fondation de France retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission qui consiste à accompagner tous ceux qui veulent agir pour l'intérêt général, ce qu'elle fait selon deux modes opératoires :

- un mode individualisé par l'accueil et l'accompagnement de fondations (activité fondations abritées). Il est à noter que n'ayant pas de personnalité morale, le patrimoine et l'activité des fondations abritées sont intégrés dans les comptes de la Fondation de France ;
- un mode collectif par la mise en œuvre de programmes dans tous les domaines de l'intérêt général (activité Métiers).

Les comptes annuels de la Fondation de France comprennent :

- **le bilan** qui synthétise en valeur historique et en valeur actuelle la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation de France et notamment ceux des 857 fondations abritées ;
- **le compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur destination ;
- **l'annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;
- **le compte d'emploi des ressources et son annexe.**

La comptabilité de la Fondation de France est organisée de manière à pouvoir gérer et rendre compte analytiquement de ses activités, traduites au travers de trois sections principales :

- **les fondations abritées ;**
- **la section « métiers »** correspond à l'activité des « programmes », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputable ;
- **la section « structure et support »** comprenant les frais de fonctionnement généraux et institutionnel.

L'excédent ou le déficit annuel de la Fondation de France est celui dégagé par la section « structure et support ». En effet, les excédents ou les déficits de la section « métiers » et des fondations abritées sont traités, conformément au CRC 99-01, en fonds dédiés.

Le total bilan au 31 décembre 2018 s'élève à 2 039 877 646 € en valeur historique et 2 214 259 034 € en valeur actuelle. Le montant de l'excédent de l'exercice 2018 ressort à 723 462 €. Les comptes annuels sont présentés ci-joint en milliers d'euros (k€).

1.2. CHANGEMENT DE MÉTHODE

Le modèle économique historique de la Fondation de France se décomposait en 3 ensembles : les fondations abritées, les programmes et l'administration générale. Les ressources étaient affectées dans chacun de ces 3 ensembles suivant leur destination définie lors de leur entrée dans le patrimoine de la Fondation de France. Il résultait de cette décomposition que les charges de fonctionnement de l'administration générale, principalement fixes, étaient couvertes par des ressources en partie aléatoires (notamment l'encaissement de certaines libéralités) rendant les résultats de la Fondation de France fortement volatiles.

Afin de remédier à cette limite, il est apparu nécessaire de redéfinir les allocations analytiques en fonction de leur origine. Le Conseil d'administration de la Fondation de France a entériné, lors de sa réunion du 17 décembre 2017, l'évolution suivante :

- **la section « métiers »** regroupe l'activité des programmes, la recherche des fonds et les frais de fonctionnements directement imputables à ces activités : les coûts des directions du développement, du mécénat ainsi que ceux de la communication non institutionnelle et des services directement impactés par ces activités (départements libéralités, patrimoine immobiliers et le service finances/trésorerie) ;

- **la section « structure et support »** regroupe les frais de fonctionnement général et institutionnels (direction générale, communication institutionnelle, systèmes d'information, ressources humaines, juridique, comptabilité et contrôle de gestion).

Dans le cadre de cette redéfinition des allocations analytiques, le compte de résultat des activités des **fondations abritées** n'a pas subi de modifications.

Le principe retenu a été d'affecter, d'une part, les ressources et les dépenses directement liées à l'activité « métiers » dans une section analytique dédiée et, d'autre part, les frais de « structure et de support » dans une autre, en tenant compte du fait que l'activité « métiers » et les fondations abritées devaient contribuer à la couverture des frais de « structure et de support ».

De fait, les réallocations analytiques ont consisté à :

- affecter dans la section « métiers » les ressources nettes provenant des libéralités (dons, legs, donations, assurances vie) hors celles affectées à des fondations abritées, des participations des fondations abritées aux programmes, des refacturations aux fondations abritées pour les services rendus spécifiques et des revenus du patrimoine « programmes » ;
- couvrir les frais de « structure et support » par les revenus du patrimoine de la Fondation de France, par le prélèvement d'une quote-part sur les libéralités et dons (hors fondations abritées) et par les contributions aux charges communes appliquées aux fondations abritées et à la section « métiers ».

Afin de rendre comparable les comptes de l'exercice 2018 avec ceux de l'exercice précédent, des comptes pro-forma 2017 ont été établis intégrant les nouvelles règles d'allocation analytique.

La synthèse des ajustements entre les comptes publiés et les comptes pro-forma sont les suivants :

En milliers d'euros	2017 Publié	2017 Pro-forma	Impact
Résultat Fondation de France	2 743	2 909	-166
Fonds propres de la Fondation de France	2 743	2 909	-166
Résultat programme (non affecté)	270	485	-215
Autres fonds propres	270	485	-215
Fonds dédiés programmes	41 509	41 128	381
TOTAL	47 534	47 916	0

2. Bilan

En milliers d'euros	Notes de l'annexe	Valeur historique			Valeur actuelle		
		31/12/2017 Publié	31/12/2017 Pro-forma	31/12/2018	31/12/2017 Publié	31/12/2017 Pro-forma	31/12/2018
ACTIF							
Immobilisations		23 603	23 603	22 936	34 554	34 554	33 886
Immeubles d'exploitation		10 553	10 553	10 553	21 504	21 504	21 504
Autres immobilisations incorporelles et corporelles		13 050	13 050	12 383	13 050	13 050	12 383
Placements	4.3.1	1 987 863	1 987 863	1 949 970	2 235 518	2 235 518	2 113 400
Immeubles et parts de sociétés immobilières	4.3.1.1	78 862	78 862	99 171	122 917	122 917	141 834
Titres immobilisés	4.3.1.1	2 970	2 970	2 277	2 970	2 970	2 277
Valeurs mobilières de placement	4.3.1.2	1 906 030	1 906 030	1 848 521	2 109 630	2 109 630	1 969 290
Autres actifs	4.3.2	48 895	48 895	66 972	48 895	48 895	66 972
Créances	4.3.2.1	12 156	12 156	14 678	12 156	12 156	14 678
Disponibilités		36 738	36 738	52 294	36 738	36 738	52 294
TOTAL ACTIF		2 060 360	2 060 360	2 039 878	2 318 966	2 318 966	2 214 259

PASSIF

Fonds propres de la Fondation de France	4.3.3	102 739	102 905	103 745	122 674	122 840	116 795
Autres fonds propres	4.3.4	22 746	22 961	16 687	22 746	22 961	16 687
Fonds propres des fondations abritées	4.3.5	1 514 607	1 514 607	1 506 063	1 753 278	1 753 278	1 667 395
Provisions pour risques et charges	4.3.6	9 644	9 644	10 997	9 644	9 644	10 997
Fonds dédiés	4.3.7	308 930	308 549	294 302	308 930	308 549	294 302
Aux programmes	4.3.7.1	41 509	41 128	40 729	41 509	41 128	40 729
Aux fondations abritées	4.3.7.2	267 421	267 421	253 574	267 421	267 421	253 574
Dettes	4.3.8	101 694	101 694	108 083	101 694	101 694	108 083
Bénéficiaires des actions propres de la Fondation de France		32 657	32 657	31 702	32 657	32 657	31 702
Bénéficiaires des actions des fondations abritées		56 301	56 301	58 587	56 301	56 301	58 587
Autres dettes		12 735	12 735	17 795	12 735	12 735	17 795
TOTAL PASSIF		2 060 360	2 060 360	2 039 878	2 318 966	2 318 966	2 214 259

En milliers d'euros	Notes de l'annexe	2018
Engagements hors bilan reçus : libéralités en cours de réalisation	4.5.2	91 403

3. Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes de l'annexe	31/12/2017 Publié	31/12/2017 Pro-forma	31/12/2018
PRODUITS				
Dons	4.4.1	145 412	145 412	114 341
Dons issus de la collecte	4.4.1.1	18 236	18 236	15 206
Dons au titre des opérations d'urgence	4.4.1.2	11 931	11 931	730
Dons reçus au titre de l'activité relais	4.4.1.3	1 918	1 918	5 796
Dons aux fondations abritées	4.4.1.4	113 328	113 328	92 609
Legs et autres libéralités	4.4.2	57 343	57 343	52 705
Prélèvements sur les fonds propres des fondations abritées	4.4.3	5 694	5 694	8 453
Partenariats et co-financements	4.4.4	5 592	5 592	2 625
Revenus du patrimoine immobilier et financier	4.4.5	69 465	69 465	53 559
Produits divers	4.4.6	1 548	1 548	2 680
Dotations (-) ou reprises (+) de provisions pour dépréciations d'actifs financiers	4.4.7	-1 397	-1 397	-39 717
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		283 656	283 656	194 648
Report des ressources non utilisées		108 566	108 577	141 412
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		392 222	392 233	336 060
CHARGES				
Missions sociales	4.4.8	189 470	194 004	181 695
Programmes propres à la Fondation de France		33 728	38 262	39 961
<i>Prix, bourses, subventions, mise en œuvre</i>		30 055	32 390	33 940
<i>Frais de personnel</i>		3 672	5 872	6 021
Actions des fondations abritées		137 822	137 822	139 722
<i>Prix, bourses, subventions, mise en œuvre</i>		135 135	135 135	136 619
<i>Frais de personnel</i>		2 687	2 687	3 104
Reversements aux organismes désignés relatifs à l'activité relais		3 324	3 324	7 205
Affectations aux fonds propres des fondations abritées		14 597	14 597	-5 193
Affectations aux fonds propres de la Fondation de France	4.4.9	492	707	-5 413
Actualisation de la dotation		222	222	282
Affectation à la réserve des programmes		270	485	-5 695
Frais de développement et de recherche de ressources	4.4.10	8 038	8 038	8 053
Frais de développement et de recherche de ressources		7 018	7 018	6 966
Frais de personnel		1 020	1 020	1 087
Frais d'information et de communication	4.4.11	3 173	1 738	1 952
Frais d'information et de communication		2 167	732	910
Frais de personnel		1 006	1 006	1 042
Frais de fonctionnement et autres charges des services communs	4.4.12	14 516	11 417	11 366
<i>Frais de fonctionnement</i>		7 808	6 908	7 411
<i>Frais de personnel</i>		6 708	4 509	3 956
Frais de gestion du patrimoine des fondations abritées	4.4.13	5 431	5 431	6 161
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE		221 120	221 335	203 815
Engagements à réaliser sur ressources affectées		168 359	167 989	131 522
Fonds dédiés aux programmes		27 802	27 432	21 634
Fonds dédiés aux fondations abritées		140 556	140 556	109 888
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		389 479	389 324	335 337
RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (déficit)		2 743	2 909	723

4. Annexes

4.1. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

4.1.1. Évolution de la réglementation fiscale des personnes physiques

La loi de finance pour l'année 2018 a fait évoluer, d'une part, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) vers l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et, d'autre part, a augmenté la contribution sociale généralisée (CSG) sur les allocations de retraite. Ces changements législatifs ont eu un impact négatif sur le niveau des dons issus de la collecte.

4.1.2. Évolution des marchés financiers

Du fait d'une recrudescence des incertitudes économiques et politiques en fin d'année 2018, les marchés financiers ont subi une forte correction.

4.2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.2.1. Référentiel

Les comptes annuels de la Fondation de France, prévus par la loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat et les statuts homologués par le Conseil d'Etat, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2014-03 et des dispositions particulières résultant du règlement n°1999-01 du Comité de la réglementation comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, version consolidée intégrant les règlements n°2009-01 du Comité de la réglementation comptable du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation, et n°2008-12 du Comité de la réglementation comptable du 7 mai 2008 relatif à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués (continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes et prudence). Les particularités de la réglementation comptable des associations et fondations portent notamment sur l'identification au compte de résultat des fonds dédiés.

En parallèle de la règle d'évaluation des actifs au coût historique, la Fondation de France procède, en date d'arrêté des comptes, à une évaluation en valeur actuelle de ses actifs immobiliers et financiers. Les différences d'estimation entre les valeurs actuelles et les valeurs nettes comptables sont portées au passif du bilan en « écarts de réévaluation ». Seules, les plus-values réalisées au cours de l'exercice sont inscrites dans le compte de résultat.

Le règlement comptable CRC 2009-01, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010, est venu compléter le dispositif légal du CRC n°99-01. Il définit le traitement comptable des dotations des fondations à dotation pérenne et consommable. La Fondation de France n'abrite pas de fondations à dotation consommable (calendrier de consommation de la dotation prévu lors de la constitution de la fondation). Elle abrite, en revanche, des fondations à dotation non pérenne (ces fondations ont la possibilité d'employer les ressources de leur dotation ainsi que leur dotation, sans que le rythme de consommation de leur dotation suive un calendrier défini préalablement). Le traitement appliqué aux fondations à dotation non pérenne est analogue à celui prévu pour les fondations à dotation consommable, c'est-à-dire qu'il consiste à mettre en évidence la part de la dotation initiale consommée.

4.2.2. Méthodes d'évaluation

4.2.2.1. Immeubles d'exploitation

L'immeuble du 40 avenue Hoche Paris 8^e, siège social et administratif de la Fondation de France, figure au bilan pour son coût d'acquisition (7 949 k€). Il ne fait l'objet d'aucun amortissement dans la mesure où sa valeur actuelle estimée périodiquement est supérieure à son coût historique. Ce bien a été acquis en différents lots entre 1979 et 2014.

4.2.2.2. Autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	1 à 3 ans
Agencements	5 ans
Matériel bureautique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Refonte du système d'information	4 ans

4.2.2.3. Immeubles de placement, parts de sociétés immobilières et titres immobilisés

Les immeubles de placement et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. À la clôture de l'exercice, ces derniers sont évalués sur la base d'expertises périodiques tenant compte des valeurs de marché et des rendements locatifs.

Des immeubles classés aux Monuments historiques (châteaux...) et des actifs inaliénables sont entrés dans le patrimoine à une valeur symbolique. Ils ne font pas l'objet d'une ré-estimation en raison de l'absence de valeur de marché et de leur caractère d'inaliénabilité. En conséquence, les travaux réalisés dans ces actifs sont comptabilisés en charges.

Les titres immobilisés et les titres de SCI ne sont pas réévalués à la valeur de marché mais dépréciés le cas échéant sur la base des fonds propres de la structure.

4.2.2.4. Valeurs mobilières de placement et autres instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Lorsque le coût d'entrée est supérieur à la valeur actuelle une provision pour dépréciation est constatée. Dans le cadre de la présentation des actifs en valeurs actuelles, les plus-values latentes sont portées en « écarts de réévaluation » au passif du bilan.

4.2.2.5. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrabilité.

4.2.2.6. Fonds propres

Dans la perspective de garantir le « pouvoir d'achat », la Fondation de France et les fondations abritées qui ont fait le choix de la pérennité, procèdent à une actualisation annuelle de leur dotation. Cette actualisation est faite sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac publiée par l'INSEE (identifiant 001763852). L'assiette de ce calcul est définie par :

- la dotation initiale pour la Fondation de France ;
- les dotations initiales et complémentaires non représentatives d'actif immobilier pour les fondations abritées.

L'actualisation de la dotation ainsi calculée est constatée dans une réserve non distribuée des fonds propres. Pour certaines fondations abritées « déperennisées », l'impact de l'inflation est calculé et suivi dans un poste de réserve libre.

Les écarts de réévaluation correspondent aux plus-values latentes sur les immeubles de placement et les actifs financiers et, sont inscrits au passif du bilan (présentation en valeur actuelle).

4.2.2.7. Legs et autres libéralités

Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou donations par acte authentique. Les mouvements suivants sont comptabilisés :

- dès l'acceptation du Conseil d'administration de la Fondation de France, ces biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens ;
- lors de la réalisation effective d'un bien (par cession ou activation), le produit net est comptabilisé. Dans le cas où ce dernier est destiné à être porté à la dotation, le produit est contrebalancé par une charge d'affectation de même montant.

4.2.2.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant sont incertains. À ce titre, ce poste comprend notamment :

- les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite. Les droits des salariés sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte de l'âge de départ à la retraite, de l'ancienneté, des estimations d'évolution de salaires, de la probabilité de présence et d'un taux d'actualisation financière ;
- la provision pour stress test financier.

4.2.2.9. Fonds dédiés

Les « fonds dédiés aux programmes » sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par les donateurs, les testateurs à des programmes d'intervention de la Fondation de France, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les « fonds dédiés aux fondations abritées » sont les rubriques du passif qui enregistrent les reports à nouveau créditeurs en fin d'exercice des fondations abritées. La contrepartie de ce passif est inscrite en charges au compte de résultat sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par la Fondation de France de gérer de manière individualisée les ressources affectées à ces fondations. Il convient d'observer que ce mécanisme ne trouve à s'appliquer qu'au niveau de l'entité Fondation de France. Les reports à nouveaux créditeurs restent présentés en « reports à nouveaux » sous la rubrique « fonds propres » dans les comptes individuels des fondations abritées.

4.2.2.10. Missions sociales

Les bourses, prix et subventions attribués sont des engagements de la Fondation de France ou des fondations abritées au profit des bénéficiaires de leurs programmes. Le montant des engagements notifiés et non payés en fin d'exercice figure au passif du bilan sous la rubrique « dettes ».

Les frais de mise en œuvre se composent de charges directes et indirectes (frais de personnel) imputables à la réalisation des programmes.

Dans le cadre de la création de fondations abritées avec dotation et selon la volonté des donateurs ou testateurs, les ressources sont affectées soit à leur dotation, soit à la ressource.

4.3. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN

4.3.1. Placements

4.3.1.1. Immeubles de placement, parts de sociétés immobilières et titres immobilisés

Immeubles de placements et parts de sociétés immobilières

En milliers d'euros	Valeur historique		Valeur actuelle	
	2017	2018	2017	2018
À la Fondation de France	6 255	8 148	8 137	9 954
Immeubles de placement	275	275	1 700	1 700
Parts de sociétés immobilières	5 981	7 874	6 437	8 254
Aux fondations abritées	72 607	91 023	114 780	131 880
Immeubles de placement	48 102	47 234	89 834	87 543
Parts de sociétés immobilières	24 505	43 789	24 946	44 337
TOTAL	78 862	99 171	122 917	141 834

Titres immobilisés

En milliers d'euros	Valeur actuelle	
	2017	2018
À la Fondation de France	0	0
Valeur brute	305	305
Provision pour dépréciation	-305	-305
Aux fondations abritées	2 970	2 277
Valeur brute	3 888	3 019
Provision pour dépréciation	-918	-742
TOTAL	2 970	2 277

4.3.1.2. Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	2017	2018
À la Fondation de France		
Parts de FCP sous gestion collective	37 151	48 401
Autres placements (monétaires, comptes à terme, de taux)	260 259	253 093
Provision pour dépréciation	-441	-615
TOTAL VALEUR HISTORIQUE	296 969	300 879
Écart de réévaluation (plus-values latentes)	7 103	293
TOTAL VALEUR ACTUELLE	304 072	301 172

En milliers d'euros	2017	2018
Aux fondations abritées		
Parts de FCP sous gestion collective	466 162	508 811
Placements des fondations abritées à gestion particulière	1 154 852	1 090 477
Provision pour dépréciation	-11 953	-51 647
TOTAL VALEUR HISTORIQUE	1 609 061	1 547 641
Écart de réévaluation (plus-values latentes)	196 497	120 475
TOTAL VALEUR ACTUELLE	1 805 558	1 668 116
TOTAL	2 109 630	1 969 288

4.3.2. Autres actifs

Créances

En milliers d'euros	2017	2018
À la Fondation de France	7 353	8 483
Créances diverses (dont prêts, charges constatés d'avance)	779	898
Produits à recevoir	6 574	7 585
Aux fondations abritées	4 803	6 195
Créances diverses (dont prêts, charges constatées d'avance)	1 228	1 100
Produits à recevoir	3 575	5 095
TOTAL	12 156	14 678

Les produits à recevoir sont constitués d'intérêts à percevoir sur les comptes à terme et les assurances-vie.

4.3.3. Fonds propres de la Fondation de France

En milliers d'euros	2017 publié	Augmentations	Diminutions	2018
Dotations initiales/actifs aliénables	3 033			3 033
Actualisation de la dotation initiale	17 499	282		17 781
Dotations complémentaires/actifs aliénables	59 123			59 123
Dotations	79 656	282		79 938
Report à nouveau	20 341	2 743		23 084
Résultat de l'exercice	2 743	723	2 743	723
TOTAL VALEUR HISTORIQUE	102 740	3 748	2 743	103 745
Écarts de réévaluation	19 935	674	7 559	13 050
TOTAL VALEUR ACTUELLE	122 675	4 422	10 302	116 795
Impact du nouveau modèle économique	166			
TOTAL VALEUR ACTUELLE 2017 PRO FORMA	122 840			

La dotation initiale est constituée par les apports des établissements financiers fondateurs. Cette dotation est constituée d'actifs aliénables. Les dotations complémentaires ont été constituées par les libéralités successives affectées à la dotation de la Fondation de France selon la volonté des donateurs. Les écarts de réévaluation représentent les plus-values latentes sur les immeubles et valeurs mobilières de placement.

Le changement d'allocation analytique entraîne un impact de résultat sur l'exercice 2017 entre le résultat publié et le résultat pro-forma de -166 k€.

4.3.4. Autres fonds propres

Il s'agit des réserves des programmes correspondant aux excédents cumulés de ressources non dédiées par le donateur. Ces ressources sont affectées par décision du Conseil d'administration aux programmes de la Fondation de France. Elles devront être employées par les programmes et, à ce titre, constituent des réserves de ce secteur inscrites en « autres fonds propres ».

En milliers d'euros	2017 publié	Augmentations	Diminutions	2018
Réserves des programmes	22 476	270	364	22 382
Résultat des programmes	270	-5 695	270	-5 695
TOTAL VALEUR ACTUELLE	22 746	-5 425	634	16 687
Impact du nouveau modèle économique	215			
TOTAL VALEUR ACTUELLE 2017 PRO FORMA	22 961			

Le changement d'allocation analytique entraîne un impact sur le résultat des programmes 2017 entre la version publiée et la version pro-forma de -215 k€.

4.3.5. Fonds propres des fondations abritées

En milliers d'euros	2017	Augmentations	Diminutions	2018
Dotations	1 398 576	18 152	7 253	1 409 475
Suivi consommation dotations non pérennes	-21 433	-5 443	-819	-26 057
Réserves non distribuables	59 903	3 469	65	63 307
Dotations	1 437 046	16 178	6 499	1 446 725
Subvention d'investissement				
Réserves	105 913	4 133	1 519	108 527
Report à nouveau débiteurs	-28 352	-27 628	-6 791	-49 189
TOTAL VALEUR HISTORIQUE	1 514 607	-7 317	1 227	1 506 063
Écarts de réévaluation biens immobiliers	42 173	120	1 436	40 857
Écarts de réévaluation valeurs mobilières	196 497	251	76 273	120 475
TOTAL VALEUR ACTUELLE	1 753 277	-6 946	78 936	1 667 395

L'application du CRC 2009-01 prévoit un traitement comptable de la dotation spécifique aux fondations abritées à dotation pérenne et non pérenne. Des comptes de dotations spécifiques ont été créés et le compte de dotation se trouve présenté de la façon suivante :

En milliers d'euros	2017	Augmentations	Diminutions	2018
Dotations non pérennes	1 169 848	14 248	3 931	1 180 165
Consommation dotations non pérennes	-21 433	-5 443	-819	-26 057
Dotations non pérennes	1 148 415	8 805	3 112	1 154 108
Dotations pérennes représentatives d'actifs immobiliers inaliénables	22 344			22 344
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	205 793	3 904	3 322	206 375
Dotations pérennes représentatives d'actifs inaliénables	590			590
Réserves non distribuables	59 904	3 469	65	63 308
Dotations pérennes	288 631	7 373	3 387	292 617
TOTAL	1 437 046	16 178	6 499	1 446 725

4.3.6. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2017	Augmentations	Diminutions	2018
Risques financiers	7 677	1 126		8 803
Indemnités de départ à la retraite	573		145	428
Risque/fondations abritées	820	188	667	341
Risques sociaux	44	596		640
Risques Immobiliers	270	38		308
Risques Fournisseurs	260	217		477
TOTAL	9 644	2 165	812	10 997

4.3.6.1. Risques financiers

La provision est déterminée à partir de l'application de chocs sur les différentes classes d'actifs du portefeuille des valeurs mobilières de la Fondation de France hors fondations abritées. En 2019, il a été décidé avec le comité financier de maintenir l'application des hypothèses 2016 des scénarii de stress test de la BCE. Le comité financier n'a pas retenu dans son appréciation du risque les nouvelles modalités 2018 de la BCE dans la mesure où celles-ci ne semblaient pas pertinentes au regard du profil de la Fondation de France.

4.3.6.2. Indemnités de départ en retraite

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise. Le montant de l'indemnité est calculé pour l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat de travail à durée indéterminée en retenant le plus favorable entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise. La méthode de calcul retenue consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2017 pour le calcul ont été les suivantes :

- départ volontaire à la retraite à partir de 70 ans ;
- taux d'actualisation : 1,30 % (versus 1,15 % en 2017) ;
- taux de progression des salaires : 3,37 % (versus 3,42 % en 2017) ;
- taux de rotation des effectifs : 10,75 % (versus 10,49 % en 2017) ;
- table de mortalité : INSEE 2013-2015.

4.3.7. Fonds dédiés

4.3.7.1. Fonds dédiés aux programmes

En milliers d'euros	2017	Variation RAN	Augmentations	Diminutions	2018
Développer la culture, la recherche et l'éducation	3 911	23	4 436	1 271	7 099
Agir pour un environnement durable	372	13	116	16	485
Développer la philanthropie	2 305		103	361	2 047
Aider les personnes vulnérables	34 921	320	16 978	21 121	31 098
TOTAL	41 509	356	21 633	22 769	40 729

Le changement d'allocation analytique entraîne un impact sur les fonds dédiés aux programmes 2017 entre la version publiée et la version proforma de 381 K€.

4.3.7.2. Fonds dédiés aux fondations abritées

En milliers d'euros	2017	Variation RAN	Augmentations	Diminutions	2018
TOTAL	267 421	-5 093	118 643	109 889	253 574

4.3.8. Dettes

4.3.8.1. Bénéficiaires des actions propres de la Fondation de France

Ce poste correspond aux engagements notifiés et non encore payés aux bénéficiaires des actions des programmes d'intervention de la Fondation de France.

4.3.8.2. Bénéficiaires des actions des fondations abritées

Ce poste correspond aux engagements notifiés et non encore payés aux bénéficiaires des actions des fondations abritées.

4.4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.4.1. Dons

4.4.1.1. Dons issus de la collecte

Ces dons résultent des campagnes d'appel à la générosité du public pour soutenir des causes se rapportant aux programmes d'intervention définis par la Fondation de France. L'affectation des dons est prescrite par les donateurs. Ces derniers peuvent aussi choisir de laisser libre la Fondation de France d'affecter leurs dons. Dans ce cas, elle affecte ces dons à l'un des programmes jugé prioritaire.

En milliers d'euros	2017	2018
Développer la culture, la recherche et l'éducation	1 080	673
Agir pour un environnement durable	105	121
Développer la philanthropie	141	105
Aider les personnes vulnérables	8 349	6 064
Opérations prioritaires	8 561	8 243
TOTAL	18 236	15 206

4.4.1.2. Dons au titre des opérations d'urgence

Les comptes d'emplois des ressources spécifiques aux opérations d'urgence dont le montant de la collecte auprès du grand public ou dont le solde des fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice sont supérieurs à 500 k€ sont les suivants :

Compte d'emploi des ressources simplifiées de l'opération « Solidarité Népal »

En milliers d'euros	2017	2018
Ressources collectées auprès du public	13	2
Autres fonds privés (entreprises, fondations)	200	150
Subventions des collectivités territoriales		
Autres produits		
Produits financiers	41	14
Report à nouveau (fonds dédiés)	757	938
TOTAL DES RESSOURCES	1 011	1 104
Missions sociales	66	221
- dont : subventions attribuées aux opérateurs de terrain pour les projets	49	148
- dont : frais de mise en œuvre et de suivi des actions	6	62
- dont : frais de personnel	11	11
Frais de traitement des dons		
Frais d'information des donateurs	1	2
Frais de fonctionnement	6	6
TOTAL DES EMPLOIS	73	229
Report à nouveau (fonds dédiés)	938	875

Compte d'emploi des ressources simplifiées de l'opération « Solidarité Antilles »

En milliers d'euros	2017	2018
Ressources collectées auprès du public	11 616	562
Autres fonds privés (entreprises, fondations)	196	6
Subventions des collectivités territoriales	2 272	284
Autres produits		2
Produits financiers	46	96
Report à nouveau (fonds dédiés)		8 358
TOTAL DES RESSOURCES	14 130	9 308
Missions sociales	4 870	6 334
- dont : subventions attribuées aux opérateurs de terrain pour les projets	4 561	5 427
- dont : frais de mise en œuvre et de suivi des actions	235	803
- dont : frais de personnel	74	104
Frais de traitement des dons	500	16
Frais d'information des donateurs	305	79
Frais de fonctionnement	97	65
TOTAL DES EMPLOIS	5 772	6 494
REPORT À NOUVEAU (FONDS DÉDIÉS)	8 358	2 814

4.4.1.3. Dons reçus au titre de l'activité relais

Il s'agit des dons reçus de résidents français affectés spécifiquement à un organisme étranger via le réseau *Transnational Giving Europe* et via les activités relais en France.

4.4.1.4. Dons aux fondations abritées

Il s'agit des dons affectés spécifiquement par les donateurs aux fondations abritées et destinés, selon la volonté de ces derniers, à être portés aux ressources annuelles ou à la dotation de ces fondations.

4.4.2. Legs et autres libéralités

Les legs et autres libéralités sont comptabilisés en produits lors de la réalisation des biens.

En milliers d'euros	2017	2018
Legs testamentaires	37 277	26 074
Assurances-vie	3 805	4 834
Donations d'usufruits	10 002	9 242
Autres donations par acte authentique	4 183	10 739
Dévolutions d'actifs d'associations	2 075	1 816
TOTAL	57 342	52 705

Ils se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2017	2018
Libéralités affectées à la Fondation de France	32 082	26 592
Libéralités affectées aux fondations abritées	25 260	26 113
TOTAL	57 342	52 705

4.4.3. Prélèvements des fondateurs sur les fonds propres des fondations

Ce poste enregistre les prélèvements des fondateurs sur les réserves libres pour venir compléter les ressources de l'exercice des fondations abritées, les prélèvements sur dotation des fondations abritées clôturées et les quotes-parts de dotations consommées en application du CRC 2009-01. Au titre de l'exercice 2018, les prélèvements sur dotation des fondations abritées clôturées se sont élevés à 1388 k€ pour trois fondations abritées (versus 500 k€ en 2017).

4.4.4. Partenariats et co-financements

En milliers d'euros	2017	2018
À la Fondation de France	2 285	423
Partenariats et autres fonds privés		
Subventions et autres concours publics	2 285	423
Aux fondations abritées	3 307	2 202
Subventions reçues au titre de l'activité relais	3 204	2 094
Subventions et autres concours publics	103	108
TOTAL	5 592	2 625

Les subventions reçues au titre de l'activité relais correspondent aux ressources reçues de résidents étrangers affectés à des associations françaises via les réseaux mis en place par la Fondation de France (*Transnational Giving Europe* et *Friends of Fondation de France*).

4.4.5. Revenus du patrimoine immobilier et financier

En milliers d'euros	2017	2018
Revenus du patrimoine de la Fondation de France	6 190	5 531
Revenus du patrimoine des fondations abritées	55 298	40 530
Plus-value sur cession d'actif des fondations abritées	7 977	7 498
TOTAL	69 465	53 559

4.4.5.1. Revenus du patrimoine de la Fondation de France

En milliers d'euros	2017	2018
Revenus immobiliers (dont parts de SCI)	372	231
Plus ou moins-values de cessions de gestion courante	3 452	2 048
Autres revenus mobiliers (dividendes, coupons, etc.)	2 366	3 252
Revenus mobiliers	5 818	5 300
TOTAL	6 190	5 531

4.4.5.2. Revenus du patrimoine des fondations abritées

En milliers d'euros	2017	2018
Revenus immobiliers (dont parts SCI)	2 970	3 161
Plus ou moins-values de cessions de gestion courante	11 900	-1 124
Autres revenus mobiliers (dividendes, coupons, etc.)	40 428	38 493
Revenus Mobiliers	52 328	37 369
TOTAL	55 298	40 530

4.4.5.3. Plus-value sur cession d'actif des fondations abritées

Cette rubrique reprend les plus-values sur cession d'actifs des fondations abritées suite à un arbitrage sur portefeuille.

En milliers d'euros	2017	2018
Fondation Édouard et Geneviève Buffard	7 977	7 498
TOTAL	7 977	7 498

4.4.6. Produits divers

Les produits divers se composent principalement de revenus de droits d'auteur, revenus de manifestations exceptionnelles, produits exceptionnels, produits de cession d'éléments d'actif immobilier et gains de change.

En milliers d'euros	2017	2018
À la Fondation de France	46	210
Aux fondations abritées	1 114	1 962
Aux programmes	388	508
TOTAL	1 548	2 680

4.4.7. Solde net des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation des actifs financiers

En milliers d'euros	2017	2018
À la Fondation de France	76	-153
Aux fondations abritées	-1 473	-39 564
TOTAL	-1 397	-39 717

4.4.8. Missions sociales

En milliers d'euros	2017 publié	2017 pro-forma	2018
Prix, bourses, subventions	153 446	153 446	157 114
Mise en œuvre	15 068	17 403	20 649
Frais de personnel	6 359	8 558	9 125
SOUS TOTAL	174 873	179 407	186 888
Affectation aux fonds propres des fondations abritées	14 597	14 597	-5 193
TOTAL	189 470	194 004	181 695

En milliers d'euros	2017 publié	2017 pro-forma	2018
Montant redistribué par les fondations abritées à leur propre programme	125 588	125 588	125 933
Montant redistribué par les fondations abritées aux programmes de la Fondation de France	12 234	12 234	13 789
Montant reversé aux organismes désignés relatifs à l'activité relais	3 323	3 324	7 205
Montant redistribué par la Fondation de France à ses propres programmes (hors Urgences)	27 162	31 696	32 690
Montant redistribué par la Fondation de France à ses programmes Urgences	6 566	6 565	7 271
TOTAL	174 873	179 407	186 888

4.4.9. Affectations aux fonds propres de la Fondation de France

4.4.9.1. Actualisation de la dotation

L'actualisation de la dotation est faite sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac publiée par l'INSEE (identifiant 001763852). Le taux en 2018 est de 1,376 %.

4.4.9.2. Affectation à la réserve des programmes

Cette rubrique correspond au solde net annuel des ressources collectées et des engagements donnés, sans dédicace de la part du donateur, affectées aux programmes de la Fondation de France par décision du Conseil d'administration. (cf. note 4.3.4 relative aux « autres fonds propres »).

4.4.10. Frais de développement et de recherche de ressources

En milliers d'euros	2017 Publié	2017 Pro-forma	2018
Frais de recherche de ressources	6 234	6 234	6 229
Frais de traitement des dons	784	784	736
Frais de personnel	1 020	1 020	1 088
TOTAL	8 038	8 038	8 053

Les frais de recherche de ressources comprennent principalement les frais de réalisation des campagnes d'appels à dons et des coûts d'affranchissement.

Les frais de traitement des dons comprennent les frais de saisie des règlements et les frais d'émission et d'expédition des reçus fiscaux.

Les frais de personnel incluent les salariés directement affectés aux actions de collecte de fonds.

4.4.11. Frais d'information et de communication

En milliers d'euros	2017 Publié	2017 Pro-forma	2018
Frais d'information et de communication	2 167	732	911
Frais de personnel	1 006	1 006	1 041
TOTAL	3 173	1 738	1 952

Ce poste enregistre les charges liées aux actions d'information et de communication dont le but est de faire connaître ou de promouvoir la Fondation de France (communication institutionnelle).

4.4.12. Frais de fonctionnement et autres charges des services communs

En milliers d'euros	2017 Publié	2017 Pro-forma	2018
Services communs et moyens généraux	7 808	6 908	7 410
Frais de personnel communs	6 708	4 509	3 956
TOTAL	14 516	11 417	11 366

4.4.12.1. Frais de fonctionnement des services communs et moyens généraux

En milliers d'euros	2017 Publié	2017 Pro-forma	2018
Charges de location	1 387	1 378	1 380
Charges d'entretien et de maintenance	1 211	1 188	1 502
Charges de personnel	315	222	359
Charges de prestataire	1 339	1 158	781
Dotations aux amortissements et provisions	1 886	1 886	2 171
Autres Frais	1 670	1 075	1 217
TOTAL	7 808	6 908	7 410

4.4.12.2. Frais de personnel commun

Ce poste enregistre les frais de personnel de l'ensemble des équipes dédiées aux fonctions et moyens nécessaires à la Fondation de France et aux fondations abritées pour mettre en œuvre leur objet social.

4.4.13. Frais de gestion du patrimoine des fondations abritées

Ce poste enregistre les charges liées à la gestion particulière du patrimoine immobilier et des portefeuilles titres des fondations abritées, et se compose, principalement, de frais de services bancaires, de charges immobilières (entretien, assurances, taxes foncières...) et d'honoraires en gestion et conseils.

4.4.14. Autres informations

Charges de personnel

En milliers d'euros	2017 Publié	2017 Pro-forma	2018
Rémunération du personnel	9 660	9 660	9 366
Charges sociales	5 207	5 207	5 323
Divers	226	226	520
TOTAL	15 093	15 093	15 209

L'effectif moyen 2018 en équivalent temps plein est de 195 personnes (versus 197 ETP en 2017). La Fondation fait appel à 553 bénévoles sur l'ensemble de la France (versus 584 bénévoles en 2017). Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

4.5. AUTRES INFORMATIONS

4.5.1. Évolution du nombre de fondations abritées

En nombre	2017	Créations	Clôtures	2018
Fondations avec dotation	495	13	4	504
Fondations sans dotation	346	21	14	353
TOTAL	841	34	18	857

4.5.2. Engagements hors bilan

Les legs en instance de réalisation sont enregistrés en hors bilan pour leur valeur nette estimée de la façon suivante :

- les actifs immobiliers sont évalués pour leur valeur estimée par le notaire en charge de la succession ou par des experts ;
- les actifs financiers pour leur valorisation communiquée par le notaire ;
- sous déduction des frais de notaire, de succession, et plus généralement de tous les frais liés à la liquidation de la succession.

Les legs, donations et dévolutions reçus par actes authentique sont enregistrés en hors bilan.

En milliers d'euros

Origine	Nombre	Actifs immobiliers	Autres actifs	Estimation globale 2018	Rappel 2017
Legs	414	46 062	23 739	69 801	62 237
Dévolutions	5	0	6 334	6 334	7 037
Donations	70	3 233	12 035	15 268	26 044
VALEUR ESTIMÉE	489	49 295	42 108	91 403	95 318

4.5.3. Œuvres d'art

Le traitement des œuvres d'art est déterminé en fonction de l'origine de leur entrée dans le patrimoine de la Fondation de France :

- les œuvres acquises sont enregistrées à l'actif du bilan ;
 - les œuvres reçues par legs ou donations sont, suivant la décision du Conseil d'administration, enregistrées à l'actif du bilan si elles sont représentatives de la dotation des fondations abritées. Dans le cas inverse, seule une information est communiquée en annexe sur la valeur de ces œuvres d'art ;
 - les dossiers en attente de régularisation sont traités en hors bilan.
- L'information sur la valorisation des œuvres d'art est communiquée sur la base de la fourchette basse des estimations.

En milliers d'euros	Brut	Amortissement	Net
Enregistré en comptabilité	33 748	23 598	10 150
Information (estimation valeur basse)	8 466	-	8 466
Hors bilan	1 621	-	1 621
TOTAL	43 835	23 598	20 237

4.5.4. Honoraires des commissaires aux comptes (code du Commerce article R123-198,9)

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 226 k€, soit :

- 184 k€ au titre du contrôle légal ;
- 42 k€ au titre des autres services que la certification des comptes (contrôle des fonds Solidarités Antilles, attestations de comptes de fondations...).

4.5.5. Structures liées

4.5.5.1. Association de gestion du domaine de Sassenage

Cette association, créée en décembre 2012 par décision du Conseil d'administration de la Fondation de France, a pour objet la conservation et la mise en valeur du domaine de Sassenage, dans le respect de la charge imposée au propriétaire, à savoir notamment « pour perpétuer et conserver le nom et la mémoire de la famille de Bérenger ». Le membre fondateur de cette association est la Fondation Bérenger (fondation abritée).

En milliers d'euros	2017	2018
Capitaux propres	158	173
Total Bilan	205	206
Total Ressources	343	346
Dont subv. Fondation de France	290	300
RÉSULTAT NET	-18	14

Comptes non certifiés.

4.5.5.2. Parc de Branféré

Cette société anonyme, détenue à 98 % par la Fondation de France, exploite en un même lieu un parc animalier et botanique, un parc de loisirs. Elle participe également au fonctionnement d'un centre d'éducation à l'environnement (l'École Nicolas Hulot).

En milliers d'euros	2017	2018
Capitaux propres	2 736	COMPTES NON DISPONIBLES
Total du bilan	3 901	
Chiffre d'affaires	5 320	
RÉSULTAT NET	540	

Comptes 2017 certifiés, comptes 2018 en attente de certification, non communiqué.

Les actions de la société figure à l'actif de la Fondation de France pour 936 K€.

4.5.5.3. Fundación Delegación de la Fondation de France en Espagne

La Delegación est une succursale espagnole de la Fondation de France, créée en 2011 dans le cadre de la donation Daniel et Nina Carasso. Elle est chargée sur tout le territoire espagnol d'identifier et d'accompagner économiquement les initiatives innovantes dans le domaine de l'alimentation durable et citoyen et de développer la philanthropie au travers d'alliances et de partenariats.

En milliers d'euros	2017	2018
Capitaux propres	55	109
Total Bilan	3 647	2 852
Total Ressources	3 461	2 402
Dont subv. Fondation Daniel et Nina Carasso	3 300	2 083
RÉSULTAT NET	27	54

4.5.5.4. Contributions volontaires en nature

La Fondation de France bénéficie de mécénat de compétences et de dons en nature donnant lieu à l'émission d'un reçu fiscal ou d'une attestation.

En milliers d'euros	2017	2018
Fondation de France	378	263
Fondation abritées	3 243	3 536
TOTAL	3 621	3 799

Les contributions des bénévoles ne sont pas valorisées.

5. Compte d'emploi des ressources et son annexe

EMPLOIS	Emplois de N - Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées sur N
1 - MISSIONS SOCIALES	176 174 729	171 099 377
1.1. Réalisées en France	151 820 635	
• action réalisées directement		
• versements à d'autres organismes agissant en France	151 820 635	
1.2. Réalisées à l'étranger	24 354 094	
• actions réalisées directement		
• versements à un organisme central ou d'autres organismes	24 354 094	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	10 004 896	10 004 896
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	10 004 896	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 125 043	16 125 043
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	202 304 667	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	54 800 245	
III - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	131 521 740	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	723 462	
V - TOTAL GÉNÉRAL	389 350 114	
V - PART DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCÉES PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		692 406
VI - NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCÉES À COMPTER DE LA PREMIÈRE APPLICATION DU RÈGLEMENT PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		1 423 297
VII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		196 498 425

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		65 027 127
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		229 059 029
1.1. Dons et legs collectés	167 046 350	
• dons manuels non affectés	8 242 227	
• dons manuels affectés	106 098 676	
• legs et autres libéralités non affectés	11 687 413	
• legs et autres libéralités affectés	41 018 034	
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	62 012 679	
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	2 094 188	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	531 134	
4 - AUTRES PRODUITS	2 450 029	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	234 134 381	
II - REPRISES DES PROVISIONS	13 803 744	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	141 411 990	
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. Tableau des fonds dédiés)		3 831 266
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
VI - TOTAL GÉNÉRAL	389 350 114	232 890 295
VI - TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		196 498 425
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		101 418 997

5.1. INFORMATION GÉNÉRALE

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Pour financer ses actions et dans la mesure où elle ne reçoit aucune subvention, la Fondation de France fait appel à la générosité des donateurs.

Le compte d'emploi des ressources (CER) est destiné à mettre en perspectives les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il permet un contrôle de l'utilisation des dons collectés et de la conformité de leur utilisation par rapport à l'objectif annoncé lors de la collecte.

Au regard de l'article 3 de la loi de 1991, la Fondation de France est tenue d'appliquer l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC 2008-12 du Comité de la réglementation comptable. Ce règlement, présente un modèle de compte d'emploi des ressources à intégrer dans l'annexe des comptes des structures faisant appel à la générosité du public.

5.2. RÈGLES SPÉCIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES DU CER

Le CER a introduit des rubriques qui divergent de celles présentées dans le compte de résultat. Des définitions et options propres ont donc été prises pour présenter ces postes.

5.2.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le solde de ce poste correspond au « solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées » en fin d'exercice précédent.

5.2.2. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Cette rubrique est déterminée arithmétiquement et correspond à :

- report des ressources collectées et non affectées en début d'exercice ;
- (+) le total des ressources de l'exercice (ressources + variation des fonds dédiés) ;
- (-) le total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.

La Fondation de France a retenu comme hypothèse que l'ensemble de ces ressources reportées et non affectées sont issues de la générosité du public.

Cette rubrique correspond aux soldes des postes suivants :

- « réserve des programmes » ;
- (+) « report à nouveau de la Fondation de France » ;
- (-) acquisitions nettes d'immobilisations financées par la générosité du public ;
- (+) augmentés des provisions notamment financières.

5.2.3. Les immobilisations acquises par les ressources collectées auprès du public

La totalité des immobilisations acquises par la Fondation de France est réputée être financée par la générosité du public.

5.2.4. Correspondance entre les produits du compte de résultat et les ressources du CER

Libellé	Compte de résultat	Ressources de N - Compte de résultat							TOTAL GÉNÉRAL
		Ressources collectées auprès du public	Autres fonds privés	Subventions et concours publics	Autres produits	TOTAL Ressources de l'exercice	Reprises des provisions	Report des ressources non utilisées	
Dons	114 341	114 341				114 341			114 341
Legs et autres libéralités	52 706	52 706				52 706			52 706
Prélèvements sur fonds propres	8 453	8 453				8 453			8 453
Partenariat et co-financement	2 625		2 094	531		2 625			2 625
Revenus immobiliers et financiers	53 559	53 559				53 559			53 559
Produits divers	2 680				2 450	2 450	230		2 680
Reprise de provision sur actifs	12 762						12 762		12 762
Dotation de provision sur actifs	-52 478	Emploi							
Report de ressources non affectées	141 412							141 412	141 412
TOTAL	336 060								
Reprise de provision dans le tableau des dépenses	812						812		812
MONTANT DANS LE CER		229 059	2 094	531	2 450	234 134	13 804	141 412	389 350

5.2.5. Correspondance entre les charges comptables du compte de résultat et les emplois du CER

Libellé	Compte de résultat	Emploi de N - Compte de résultat								TOTAL GÉNÉRAL
		Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL Emploi de l'exercice	Dotations aux provisions	Reprises des provisions	Engts à réaliser sur ressources affectées	Excédents de ressources de l'exercice	
Prix, bourses, subventions, reversements aux organismes	177 764	177 656			177 656	108				177 764
Frais de personnel	15 209	9 125	2 129	3 955	15 209					15 209
Actualisation de la dotation	282	282			282					282
Frais de développement	6 966		6 966		6 966					6 966
Frais d'information et de communication	910		910		910					910
Frais de fonctionnement services communs	7 411			6 009	6 009	2 214	-812			7 411
Frais de fonctionnement fondation abritées	6 161			6 161	6 161					6 161
Affectation fonds propres et réserves programme	-10 888	-10 888			-10 888					-10 888
Engts à réaliser sur ressources affectées	131 522							131 522		131 522
Résultat de l'exercice	723								723	723
TOTAL	336 060									
Dotations aux provisions et actualisation de la dotation	52 478					52 478				52 478
Reprise de provision dans les ressources	812						812			812
MONTANT DANS LE CER		176 175	10 005	16 125	202 305	54 800	-	131 522	723	389 350

5.3. LES RESSOURCES

5.3.1. Les ressources collectées auprès du public

Les ressources de la Fondation de France sont, par hypothèse, toutes issues de la générosité du public. Les legs et autres libéralités reçus et le mécénat d'entreprise sont en effet la conséquence des campagnes nationales réalisées par la Fondation de France dans le cadre de ses collectes de dons.

Considérant que l'ensemble du patrimoine immobilier et financier est issu de la générosité du public, les revenus du patrimoine immobilier et financier sont inscrits dans la rubrique « autres produits liés à l'appel à la générosité du public ».

Les prélèvements sur les fonds propres des fondations abritées correspondent aux prélèvements sur les capitaux constitués au moment où celles-ci ont été créées et/ou à l'excédent de ressources dégagées sur les exercices précédents. Le produit issu de ces prélèvements est considéré comme provenant de la générosité du public.

En résumé, les rubriques du compte de résultat de la Fondation de France reprises dans les ressources collectées auprès du public du CER sont les dons, les legs et autres libéralités (hors dotations et reprises sur provisions), les prélèvements sur les fonds propres des fondations abritées et les revenus du patrimoine (hors dotations et reprises sur provisions).

5.3.2. Les autres ressources du CER

Les autres ressources mentionnées dans le CER sous les postes « autres fonds privés », « subventions et autres concours publics » et « autres produits » sont considérées comme non issues de la générosité du public. Pour la Fondation de France, il s'agit des rubriques du compte de résultat « subventions et autres concours publics perçus par la Fondation de France et les fondations abritées » et « produits divers ».

5.3.3. Reprises des provisions

Dans le compte de résultat de la Fondation de France, les dotations et reprises de provisions sont présentées dans les postes suivants :

- pour les provisions pour dépréciation des placements financiers sont inscrites, dans la rubrique du compte de résultat : « revenus du patrimoine immobilier et financier » ;
- pour les provisions pour risques et charges sur libéralités sont inscrites dans les « legs et autres libéralités ».

Le compte de résultat présente les dotations et reprises de provisions en position nette. La présentation du CER nécessite de les décompenser. Cette divergence dans la présentation explique les écarts entre le total des produits/charges de l'exercice du compte de résultat et le total général du CER.

5.3.4. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Ce poste correspond à la rubrique « report des ressources non utilisées » du compte de résultat de l'exercice.

5.3.5. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Ce poste reprend le « report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » diminué des « engagements à réaliser sur ressources affectées » de l'exercice. Il intègre également les écritures imputées directement en fonds propres (principalement le résultat des programmes affectés à la réserve des programmes l'année de sa constatation).

5.4. LES EMPLOIS

Les emplois du CER se décomposent sous trois rubriques principales : les missions sociales, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement. La présentation du compte de résultat de la Fondation de France intègre déjà cette distinction. La mise en place du CER n'a donc pas nécessité de définir de nouvelles règles de répartition entre les différents postes ; celles du compte de résultat ont été maintenues et appliquées au CER.

5.4.1. Missions sociales

Les ressources issues des autres fonds privés, des subventions publiques et des produits divers sont réputées employées sur l'exercice de leur collecte et affectées totalement aux missions sociales. La différence de montant des missions sociales entre la colonne « emploi de N » et la colonne « affectation par emploi des ressources collectées auprès du public » correspond aux ressources de la Fondation de France qui ne sont pas issues de la générosité du public, à savoir les postes « autres fonds privés », « subventions et concours publics » et « autres produits ».

5.4.2. Frais de recherche de fonds

Dans le compte de résultat de la Fondation de France, les dépenses de recherche de fonds correspondent aux frais de développement et de recherche de ressources et aux frais d'information et de communication non institutionnelle. La présentation du CER nécessite de distinguer les frais de recherche de fonds par nature de ressources. Par hypothèse, et dans un souci d'homogénéité avec les ressources, les dépenses pour la recherche de fonds concernent principalement les « frais d'appel à la générosité du public » et minoritairement les frais de recherche pour le mécénat d'entreprises.

5.4.3. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement présentés dans le CER regroupent le même périmètre que les frais de fonctionnement mentionnés dans le compte de résultat à l'exception des dotations aux provisions pour risques et charges qui sont présentées dans le poste du CER « dotations aux provisions ».

5.4.4. Dotations aux provisions

Le traitement des dotations aux provisions est décrit dans le paragraphe détaillant les reprises de provisions (cf. 5.3.3).

5.4.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce poste correspond à la rubrique « engagements de ressources à réaliser sur ressources affectées » du compte de résultat de l'exercice.

5.4.6. Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Cf note 5.2.3.

Le rapport

du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Au Conseil d'administration de la Fondation de France,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.2 Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de modèle économique.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Les notes 4.2.2.3 et 4.2.2.4 de l'annexe exposent les règles et méthode comptables relatives à l'évaluation des immeubles de placement, parts de sociétés immobilières, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement et autres instruments financiers.

La note 4.2.2.7 de l'annexe présente les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des actifs reçus dans le cadre des libéralités.

La partie 5 de l'annexe présente le compte d'emploi des ressources et son annexe précisant notamment les règles et méthodes comptables appliquées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre fondation constitue des provisions pour couvrir les risques liés aux indemnités de départ à la retraite et les risques financiers, tels que décrits dans la note 4.2.2.8 de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la fondation, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE LA FONDATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Georges Maregiano
Associé



La gestion financière

DE LA FONDATION DE FRANCE EN 2018

La gestion financière de la Fondation de France, encadrée par sa Charte de gestion financière et placée sous la surveillance d'un comité financier, privilégie le principe de la délégation à des gestionnaires d'actifs, via des mandats ou des OPCVM (Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières).

Les principes d'une gestion financière rigoureuse, transparente et prudente s'appliquent aux actifs propres de la Fondation de France mais aussi à ceux des fondations abritées dont les profils de gestion sont adaptés à leurs objectifs, notamment du point de vue :

- du montant et de la fréquence de la distribution de bourses, prix ou subventions, afin d'agir significativement dans leurs domaines respectifs (distribution régulière ou non, volume stable ou variable) ;
- de leur degré d'attachement à la notion de pérennité, l'éventail des demandes des fondateurs allant de la consommation du capital – programmée ou non – avec une plus ou moins grande longévité.

La Chartè de gestion financière

La Chartè de gestion financière présente les moyens mis en œuvre par la Fondation de France pour respecter les objectifs et les principes généraux en matière de gestion des actifs financiers qu'elle s'impose à elle-même ainsi qu'à ses partenaires financiers.

La Chartè a fait l'objet d'une actualisation en 2016 afin d'apporter des précisions dans les conditions d'utilisation des classes d'actifs « immobiliers » et « *private equity* » par les fondations abritées et, pour mettre à jour les points suivants :

- prise en compte de critères ESG⁽¹⁾ dans la gestion des actifs ;
- mention des comités financiers mis en place au sein de certaines fondations abritées.

Le comité financier

RÔLE ET COMPOSITION

Le comité financier a pour fonction principale d'assister le Conseil d'administration dans la gestion des biens et des fonds. Il est chargé de s'assurer de la qualité de la gestion des actifs financiers de la Fondation de France, du respect des principes et des objectifs de gestion. Il est également garant de l'application de la Chartè de gestion financière et en assure l'actualisation.

Présidé par le trésorier, le comité financier est composé du président de la Fondation de France et de personnalités qualifiées.

Il définit les objectifs de gestion en termes de rentabilité et de risque, et notamment :

- l'allocation stratégique d'actifs des différents profils de gestion et les marges de fluctuation entre les grandes classes d'actifs (actions/obligations/monétaire) ;
- les directives à suivre en matière de placements autorisés.

Il peut toutefois procéder en cours d'année à la révision des profils de gestion et modifier les directives à suivre par les gestionnaires. Il s'assure que ses décisions ont été mises en œuvre en conformité avec l'ensemble des objectifs de gestion de la Fondation de France. Il est également chargé de superviser le suivi des prestataires extérieurs.

Le comité financier s'est réuni à six reprises en 2018. Il est composé de neuf experts bénévoles. Thierry Deheuvels, à sa demande, a souhaité mettre fin à son mandat en cours d'année, et a été remplacé par Guillaume Dard, président de Montpensier Finance.

ACTIFS GÉRÉS

1969 M€ d'actifs financiers gérés hors France I

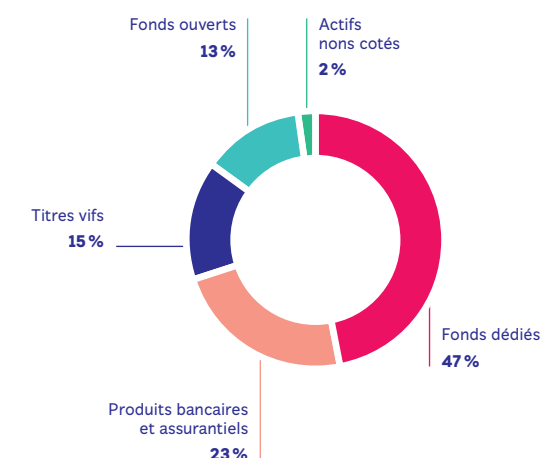
Les actifs financiers sont composés majoritairement de fonds permanents constituant tout ou partie des dotations et réserves de la Fondation de France et de ses fondations abritées.

Les fonds propres de la Fondation de France représentent 5 % des actifs consolidés contre 84 % pour ses fondations abritées. La trésorerie commune à la Fondation de France et ses fondations abritées constituent les 11% restants.

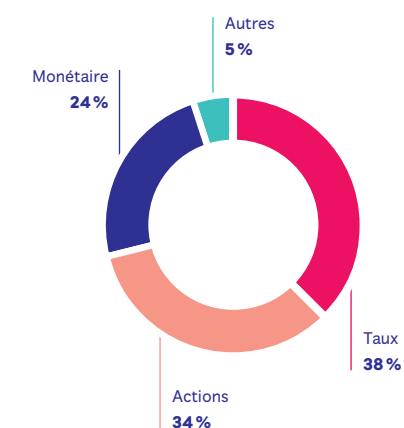
La quasi-intégralité des placements est répartie entre actions, obligations, monétaire et titres non cotés essentiellement des pays de l'OCDE. Cette allocation diversifiée correspond à l'approche prudente de la Fondation de France en matière de placements financiers.

Les principales composantes des encours au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Structure des placements

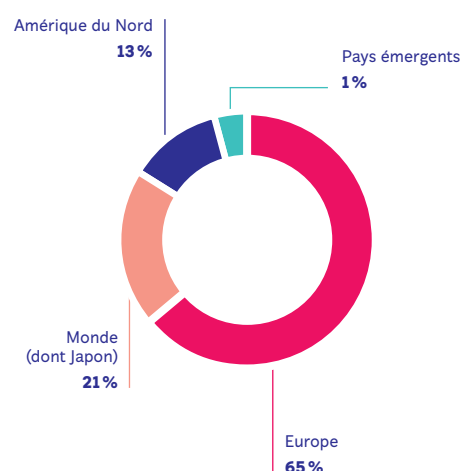


Allocation d'actifs consolidée



(1) ESG : environnement, social et gouvernance.

Répartition géographique



Modes de gestion

Les fonds permanents sont gérés :
 • de façon collective, au moyen de cinq fonds communs de placement dédiés à la Fondation de France, disposant de profils de gestion adaptés à l'objet et à la contrainte de pérennité des fondations abritées. Ces actifs sont placés chez un prestataire unique assurant les fonctions de conservation et de valorisation : BNP Paribas Securities Services ;

FRANCE A	FRANCE B	FRANCE C	FRANCE D
60 % monétaire 40 % obligations	80 % obligations 20 % actions	60 % obligations 40 % actions	100 % actions ISR
-1,33 %	-3,63 %	-4,36 %	-10,27 %

• ou de façon individualisée par un établissement choisi par le fondateur. Cette possibilité peut être accordée sous certaines conditions. Au 31 décembre 2018, la Fondation de France comptait 61 fondations à gestion individualisée.

Conformément à sa Charte de gestion financière, la Fondation de France privilégie le principe de délégation de la gestion financière de ses actifs. En excluant les produits bancaires et assurantiers (soit 462 M€), 89 % des réserves (1 375 M€) font l'objet d'une gestion déléguée (via des fonds dédiés ainsi que des mandats de gestion ou de conseil), tandis que 11 % (177 M€) sont gérées en direct par la Fondation de France.

Politique de distribution des fonds collectifs

La Fondation de France a mis en place une politique active de distribution permettant aux fondations abritées de disposer de revenus afin de sécuriser tout ou partie de leur budget annuel. Chaque porteur de parts se voit attribuer chaque année une part significative de l'augmentation éventuelle de la valeur de ses investissements sous la forme de versement d'un coupon.

Coupons distribués ces 5 dernières années

	2014	2015	2016	2017	2018
France B	2,00 %	3,00 %	2,00 %	2,00 %	1,00 %
France C	2,50 %	4,00 %	2,00 %	3,00 %	2,00 %
France D	3,00 %	5,50 %	3,00 %	4,00 %	3,00 %

Année 2018

L'année 2018 fut tout le contraire de l'année 2017, la synchronisation des croissances économiques à l'échelle mondiale ne s'est pas prolongée et la quasi-totalité des classes d'actifs ont réalisé des performances négatives. Dans ce contexte, la volatilité a fortement cru et les classes d'actifs « refuges » n'ont que très peu joué leurs rôles. Cette évolution s'explique principalement par les tensions géopolitiques (guerre commerciale sino-américaine, Brexit, Italie) et les différents discours de politiques monétaires (FED et BCE), qui ont attiré l'attention des investisseurs tout au long de l'année. Dans ce contexte, les actifs de la Fondation de France et des fondations abritées affichent des performances négatives. À cet égard, les fonds de gestion collective (composée de France A, B, C et D) sont en retrait par rapport à leurs indices de référence à l'exception de France I.

-71,4 M€ de revenus nets

Synthèse des revenus de placements financiers

En K€	2017	2018
Portefeuille moyen	2 091 132	2 042 083
Revenus financiers liés aux distributions	42 795	41 744
Plus ou moins-values de cession	23 328	8 422
Revenus brut	66 123	50 167
Taux de rentabilité brut	3,16 %	2,46 %
Variation des provisions	-1 453	-39 693
Variation de l'écart de réévaluation	-13 761	-82 831
Revenus nets	50 909	-72 357
Taux de rentabilité net	2,43 %	-3,54 %

Les revenus nets de l'année 2018 ont été marqués principalement par :
 • le maintien de taux directeurs bas avec un impact direct défavorable sur le renouvellement des actifs monétaires (CAT, DAT, compte sur livret) et sur les revenus dégagés par les actifs obligataires ;
 • les effets d'une distribution de coupons des fonds France B, C et D inférieure à 2017 ;
 • la baisse du montant des plus-values de cession ;
 • les variations négatives des provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement et des écarts de réévaluation dues à la baisse des marchés financiers sur la quasi-totalité des classes d'actifs, en fin d'exercice.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE, INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL

Investissement socialement responsable

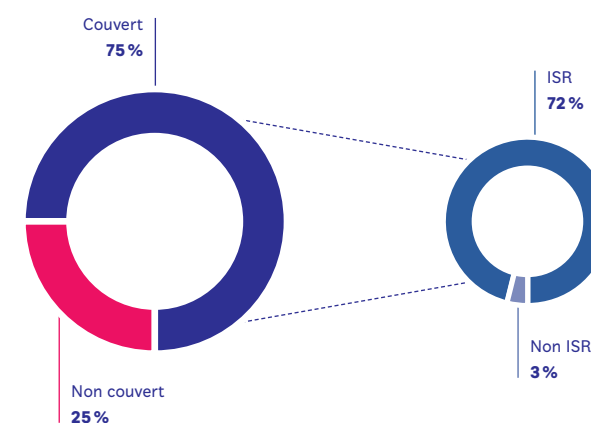
En matière d'ISR, le comité Financier de la Fondation de France privilégie une démarche progressive et pragmatique, qui a débuté en 2008 avec le lancement du fonds France D. Elle a été renforcée en décembre 2016 avec la modification de la Charte d'investissement, qui inclut désormais une mention explicite en faveur de l'investissement responsable : « elle privilégie les placements en adéquation avec sa mission sociale en considérant dans sa gestion des critères extra-financiers et la dimension Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) ».

La Fondation de France mesure le respect de ces critères à l'aide d'une méthodologie rigoureuse, qui consiste à vérifier si :

- l'émetteur ou le fonds a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 50 de la part de Sustainalytics⁽¹⁾ ;
- le fonds intègre, de manière explicite, des exclusions ou des critères extra-financiers forts (exemple : fonds d'infrastructure d'énergies renouvelables).

Ainsi, à fin décembre 2018, l'analyse extra-financière fait ressortir les éléments suivants :

- l'ensemble de la gestion collective (France A, B, C, D et I) respecte des critères extra-financiers, soit 587 M€ ;
- 25 % des actifs ne sont pas couverts par l'analyse (il s'agit notamment des produits bancaires et des obligations souveraines) ;
- parmi les 75 % d'actifs couverts par l'analyse, 96 % respectent des critères extra-financiers.



Certaines fondations abritées, conscientes des conséquences économiques, sociales et environnementales de leurs investissements, intègrent désormais des critères extra-financiers dans leur processus de sélection, à l'image de la Fondation Daniel et Nina Carasso qui a pris des engagements forts au sein de son portefeuille en excluant notamment les sociétés du secteur de la production et du raffinage d'énergies fossiles (avec la signature du programme de « divest - invest ») et en réalisant des investissements à impact social.

Investissement à impact social

L'investissement à impact social est une stratégie d'investissement dans des sociétés non cotées cherchant à générer des synergies entre impact social, environnemental et sociétal accompagné d'un retour financier « modéré ».

Cette catégorie intègre l'investissement durable consistant à financer des projets ou des entreprises ayant une activité dans des secteurs particulièrement exposés aux défis environnementaux et sociétaux les plus urgents, à l'instar de l'agriculture durable, des énergies renouvelables, de la microfinance et des services de base abordables et accessibles tels que le logement, la santé et l'éducation. Ces investissements constituent un sous-ensemble de l'investissement socialement responsable (ISR).

Le tableau suivant présente les montants investis ou engagés :

	Montant engagé	Montant décaissé	Nombre d'investissement
Investissements à impact social ⁽²⁾	37,3 M€	28,5 M€	19

L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS

Marchés actions

Actions de la zone Euro/Europe

Le marché actions de la zone euro est en nette baisse (-12,71 %) sur l'année, principalement à cause des mois d'octobre (-6,45 %) et décembre (-5,90 %) dans un contexte de volatilité accrue. En effet, seuls trois mois ont été positifs et les investisseurs ont réagi de manière très erratique aux différents flux de nouvelles, qu'il s'agisse de résultats d'entreprises, d'incertitudes politiques et géopolitiques, de chiffres d'inflation, de discours de politique monétaire ou bien encore de tweets du président américain. Le mois de janvier avait pourtant très bien démarré, dans le sillage de l'excellente année 2017 mais les marchés ont vite été rattrapés par les notions de « fin de cycle », de tensions commerciales entre les États-Unis et le reste du monde et de crise politique en zone Euro. La bonne tenue des résultats d'entreprises et la baisse de l'euro tout au long de l'année (-4,48 %) ont toutefois permis quelques moments de répit et de retour aux fondamentaux microéconomiques.

Les actions de petites capitalisations (-17,40 %) ont largement sous-performé les grandes capitalisations (-12,71 %), tandis que le style croissance (-10,80 %) a dominé le style value (-14,36 %). Seuls les secteurs des services aux collectivités (+5,33 %) et de l'énergie (+1,72 %) affichent des performances positives depuis le début de l'année, tandis que les secteurs de la finance (-22,42 %) et des matériaux (-19,87 %) concentrent les pires performances de l'année.

De l'autre côté de la Manche, le marché britannique affiche une certaine résilience malgré la détérioration des négociations autour du Brexit (-8,82 % pour le MSCI UK en GBP).

Actions internationales

Aux États-Unis, le marché d'actions a quant à lui enregistré huit mois de hausses mais reste pénalisé par les mois d'octobre et de décembre. Avant ce dernier, ce sont les excellents résultats des entreprises et la bonne tenue de l'économie américaine qui ont permis aux actions américaines d'être largement dans le vert. Les allègements fiscaux initiés par le président américain ont également eu un effet significatif. Toutefois, les discours de J. Powell (gouverneur de la FED) en septembre et en décembre, au sujet des relèvements de taux à venir, ont été jugés moins mesurés et conciliants qu'attendus par les investisseurs, qui ont révisé leurs anticipations de manière brutale. Ainsi, les actions américaines sont en baisse de -4,94 % en USD et -0,15 % en EUR.

Les actions japonaises ont également connu une année difficile, et ce, malgré des éléments qui auraient dû être en leur faveur tout au long de l'année : baisse du yen, politique monétaire toujours très accommodante et rebond modéré de l'inflation. Le marché des actions n'a toutefois pas su faire fi du contexte mondial et a globalement été secoué par les tensions commerciales et la thématique « fin de cycle ». Au final, les actions japonaises sont en baisse de -15,15 % en YEN et de -8,49 % en EUR.

Enfin, les actions émergentes accusent une contre-performance notable, principalement causée par le renforcement du dollar et les tensions commerciales et géopolitiques. En 2018, les actions des pays émergents reculent de -10,08 % en devises locales et -10,27 % en euros.

(1) Sustainalytics est l'un des leaders mondiaux dans la recherche et l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) liée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR). (2) FDNC Sustainable Food Systems; Aqua Spark; Schneider Energie SICAV Solidaire; Phitrust Partenaires et Partenaires Europe; Ecofi Contrat Solidaire; Oikocrédit; Finance et solidarité d'Amundi; Eurofideme 2 et Eurofideme 3; Unigestion Ethos Environmental Sustainability; Demeter Infra 4; Capenergie 3; Electranova capital; Alter Equity; Alter Equity II...

MARCHÉS DE TAUX

Emprunts d'États

La volatilité sur le marché des emprunts d'États a été contenue durant les quatre premiers mois de l'année, réagissant de manière inverse à la performance des marchés actions. À partir du mois de mai, un écart considérable s'est créé entre les rendements des dettes de la partie « périphérique » de la zone Euro (Italie principalement) et celles de la partie « cœur » (Allemagne, France...), causé par le début de la crise politique en Italie, sur fond de négociations tendues avec la commission européenne. Les deux derniers mois de l'année ont vu la tendance s'atténuer, dans un élan d'aversion pour le risque. Finalement, sur l'ensemble de l'année, les rendements de la dette italienne à 10 ans se sont particulièrement tendus, passant ainsi de 2,02 % à 2,74 %. Les rendements « cœurs » se sont quant à eux détendus, principalement à la fin de l'année, à l'instar du 10 ans allemand qui passe de 0,43 % à 0,24 % et le 10 ans français de 0,79 % à 0,71 %.

Aux États-Unis, la FED a relevé ses taux à quatre reprises dans l'année (en mars, juin, septembre et décembre), prenant acte de l'excellente tenue du marché du travail et de la croissance économique. Le taux à 10 ans américain a évolué entre 2,41 % (fin 2017) et 2,69 % (fin 2018) en passant par 3,12 % (octobre 2018). En fin d'année, il a fortement réagi aux propos du gouverneur de la FED, indiquant une accélération du resserrement monétaire à venir.

Les dettes émergentes réalisent une année en forte baisse (-6,21 % en devises locales), pâtissant d'un mouvement de « fuite vers la qualité » en raison de l'attrait des rendements obligataires américains, du renforcement du dollar et d'actualités spécifiques dans certains pays majeurs (Turquie, Argentine...). Par ailleurs, de nombreux investisseurs se sont montrés craintifs à l'égard de la croissance de l'économie chinoise et des tensions géopolitiques qui s'accroissent au sein des pays émergents.

Crédit

Le crédit est pénalisé par un environnement financier et macro-économique volatil, profitant malgré tout de la bonne santé des entreprises. Ainsi, en zone Euro, les obligations d'entreprises *Investment Grade* (de risque de crédit inférieur) sont en repli en 2018 (-1,25 %) mais profitent d'un rebond en décembre, preuve que la classe d'actifs constitue toujours une « valeur refuge ». En revanche, le segment High Yield (de risque de crédit supérieur) a souffert de facteurs techniques, notamment de flux sortants et d'une moindre liquidité durant les deux derniers mois de l'année, affichant ainsi une contreperformance (-3,61 %).

À cet égard, notons que le taux de défaut est resté très faible et les principales agences de notations ne prévoient pas de hausse significative.

CARACTÉRISTIQUES DES CINQ FONDS DE GESTION COLLECTIVE

France A							
Forme juridique	Fonds commun de placement de droit français						
Date de lancement	24 septembre 2004						
1 ^{re} valeur liquidative	100 €						
VL au 31/12/2018	119,09 €						
Gestionnaires	Multigestion						
Nombre de parts	191 041						
Nombre de porteurs	17						
Encours au 31/12/2018	22 751 024 €						
Frais de gestion maximum	0,20%						
Affectation des résultats	Capitalisation						
Dépositaire - Valorisateur	BNP Paribas Securities Services						
Performance	1 an : -1,33 % 3 ans : -0,55 % 5 ans : -0,20 %						
Échelle de risque	1	2	3	4	5	6	7

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle supérieure ou égale à celle de l'inflation et d'assurer une progression régulière du capital qui doit être protégé des effets de l'inflation.

Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est d'obtenir une progression régulière de leur capital afin de disposer chaque année des ressources financières suffisantes pour assurer leur fonctionnement et leurs actions, qui ne peuvent être interrompues. La pérennité du capital de ces fondations est essentielle.

France B							
Forme juridique	Fonds commun de placement de droit français						
Date de lancement	24 septembre 2004						
1 ^{re} valeur liquidative	100 €						
VL au 31/12/2018	133,62 €						
Gestionnaires	Actions : Multigestion Taux : Axa IM et Multigestion						
Nombre de parts	1 493 238						
Nombre de porteurs	242						
Encours au 31/12/2018	199 526 568 €						
Frais de gestion maximum	0,50 %						
Affectation des résultats	Capitalisation/Distribution						
Dépositaire - Valorisateur	BNP Paribas Securities Services						
Performance	1 an : -3,63 % 3 ans : -0,48 % 5 ans : 1,57 %						
Échelle de risque	1	2	3	4	5	6	7

L'objectif de ce fonds est de battre durablement son indice de référence composé à 80 % d'obligations et à 20 % d'actions de grandes entreprises. L'univers d'investissement du FCP est principalement limité aux obligations libellées en euro et dont la notation minimum est BBB, ainsi qu'aux actions de la zone Euro. En ce qui concerne

ces dernières, les gestionnaires peuvent cependant diversifier leurs investissements vers d'autres pays de l'OCDE à hauteur de 50 % de la poche actions.

Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est de disposer chaque année des ressources suffisantes pour assurer leur fonctionnement et financer leurs actions qui ne peuvent être interrompues. Ces ressources peuvent provenir de la progression du capital ou être prélevées sur le capital lui-même.

France C							
Forme juridique	Fonds commun de placement de droit français						
Date de lancement	24 septembre 2004						
1 ^{re} valeur liquidative	100 €						
VL au 31/12/2018	142,14 €						
Gestionnaires	Actions : Multigestion Taux : BNP PAM et Multigestion						
Nombre de parts	1 089 707						
Nombre de porteurs	106						
Encours au 31/12/2018	154 890 959 €						
Frais de gestion maximum	0,55%						
Affectation des résultats	Capitalisation / Distribution						
Dépositaire - Valorisateur	BNP Paribas Securities Services						
Performance	1 an : -4,36 % 3 ans : 1,17 % 5 ans : 2,79 %						
Échelle de risque	1	2	3	4	5	6	7

L'objectif de ce fonds est de battre durablement son indice de référence composé à 60 % d'obligations et à 40 % d'actions de grandes entreprises. L'univers d'investissement du FCP est principalement limité aux obligations libellées en euro et dont la notation minimum est BBB, ainsi qu'aux actions de la zone Euro. En ce qui concerne ces dernières, les gestionnaires peuvent cependant diversifier leurs investissements vers d'autres pays de l'OCDE à hauteur de 50% de la poche actions.

Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est de pérenniser leur capital à long terme. N'ayant pas de charges fixes, celles-ci peuvent interrompre leur action certaines années lorsque les performances financières réalisées sont négatives.

France D	
Forme juridique	Fonds commun de placement de droit français
Date de lancement	04 décembre 2008
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31/12/2018	138,26 €
Gestionnaires	Multigestion
Nombre de parts	1 330 800
Nombre de porteurs	68
Encours au 31/12/2018	183 996 311 €
Frais de gestion maximum	0,50%
Affectation des résultats	Capitalisation / Distribution
Dépositaire - Valorisateur	BNP Paribas Securities Services
Performance	1 an : -10,27 % 3 ans : 0,05 % 5 ans : 3,45 %
Échelle de risque	1 2 3 4 5 6 7

France D est un fonds à dominante actions (60 % minimum) qui intègre en plus de l'analyse financière classique, des critères extra-financiers pour le choix des titres. Ces investissements socialement responsables (ISR) sont réalisés via une sélection d'OPCVM. Cette structure sous forme de fonds permet d'intégrer les différentes approches du développement durable et de l'ISR : fonds ESG (environnement, social et gouvernance d'entreprise), fonds thématiques, fonds solidaires...

Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est de pérenniser leur capital à long terme. N'ayant pas de charges fixes, celles-ci peuvent interrompre leur action certaines années lorsque les performances financières réalisées sont négatives.

France I	
Forme juridique	SPPICAV (Société à prépondérance immobilière à capital variable)
Date de lancement	24 avril 2017
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31/12/2018	99,87
Gestionnaires	BNP Paribas REIM
Nombre de parts	315 741
Nombre de porteurs	6
Encours au 31/12/2018	31 533 097 €
Frais de gestion maximum	0,80 %
Affectation des résultats	Distribution
Dépositaire - Valorisateur	BNP Paribas Securities Services
Performance	1 an : 0,33 %

France I vise à offrir une exposition à l'immobilier direct et indirect, principalement en France et en immobilier d'entreprises. Le fonds recherche une diversification des risques en investissant dans des biens ou des fonds ayant une exposition complémentaire notamment en termes de typologie d'actifs (bureaux, commerce, EHPAD...).

Le fonds intègre des critères extra-financiers dans son processus d'investissement.

LA GESTION DES RISQUES

La Fondation de France porte une attention particulière à la gestion des risques financiers.

Elle s'assure tout d'abord d'être entourée de plusieurs prestataires financiers de premier ordre :

- la conservation des actifs est confiée à des banques parmi les mieux notées en Europe ;
- la gestion financière est déléguée à des prestataires (sociétés de gestion ou banques privées) reconnues ;
- la trésorerie est placée auprès de contreparties bancaires offrant, là aussi, les meilleures garanties en matière de solvabilité.

Tous les mois, elle suit les performances et l'allocation d'actifs de son portefeuille à travers un tableau de bord, comportant notamment :

- la structure des placements ;
- la répartition par classe d'actifs ;
- la répartition géographique ;
- l'analyse extra-financière du portefeuille ;
- les indicateurs de performances et de risques des investissements réalisés.

Chaque semestre, elle réalise un rapport de gestion financière lui permettant de :

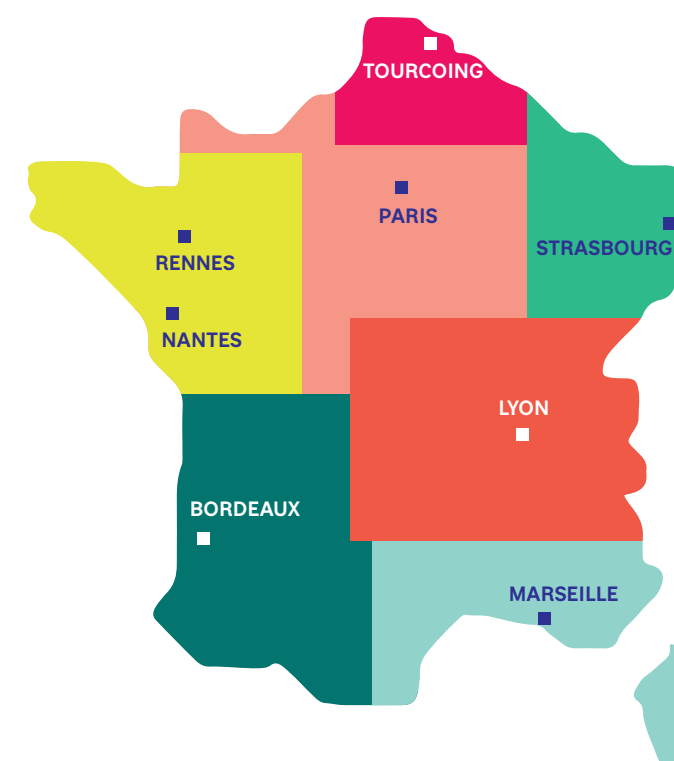
- vérifier que la structure des placements est en cohérence avec la politique définie et la Charte des investissements ;
- analyser son risque de contreparties bancaires et assurancielles, s'assurant ainsi que ses placements sont réalisés auprès des institutions les plus solides ;
- réaliser des « stress test » sur l'ensemble de ses actifs, afin d'observer la résistance de son portefeuille dans différentes configurations de marché, et de prendre des mesures préventives le cas échéant.

Enfin, la Fondation de France mandate un cabinet indépendant spécialisé dans le conseil en investissement pour l'assister notamment dans les domaines suivants :

- conseil en matière d'allocation d'actifs et de structure de portefeuille ;
- sélection de prestataires via l'organisation d'appels d'offres ;
- suivi des portefeuilles et des prestataires (respect de contraintes, contrôle des frais de gestion, mesure et comparaison de performances...);
- réalisation de documents ad-hoc et d'analyses d'investissements.

Nous sommes présents sur tout le territoire

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire à travers ses six fondations régionales. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, les fondateurs et les bénéficiaires et favorise l'adaptation de l'action de la Fondation de France aux réalités de terrain.



Fondation de France
Siège et Centre-Ouest
 40 avenue Hoche, CS 30001, 75008 Paris
 Tél. : 01 44 21 31 00
 E-mail : fondation@fdf.org

Fondation de France Nord
 5 rue de Tournai, 59200 Tourcoing
 Tél. : 03 20 11 80 90
 E-mail : nord@fdf.org

Fondation de France Grand Est
 10 rue Sainte-Marguerite, CS 90012,
 67083 Strasbourg cedex
 Tél. : 03 88 22 78 68
 E-mail : grandest@fdf.org

Fondation de France Centre-Est
 19 rue de l'Arbre-Sec, 69001 Lyon
 Tél. : 04 72 10 92 30
 E-mail : centreest@fdf.org

Fondation de France Méditerranée
 42 rue Montgrand, CS 20004, 13006 Marseille
 Tél. : 04 91 90 08 77
 E-mail : mediterranee@fdf.org

Fondation de France Sud-Ouest
 29 rue Esprit-des-Lois, 33000 Bordeaux
 Tél. : 05 56 52 03 07
 E-mail : sudouest@fdf.org

Fondation de France Grand Ouest
 8 rue du Pré-Botté, 35000 Rennes
 Tél. : 02 99 38 24 22
 E-mail : grandouest@fdf.org
 5 rue Columelle, 44000 Nantes
 Tél. : 02 51 83 20 70
 E-mail : grandouest@fdf.org



Conception et réalisation : BABEL Textes : Fondation de France Crédits photos : Rafael Trapet/Fondation de France (p. 02).
 La Fondation de France bénéficie du label IDEAS qui atteste du respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et efficacité de l'action.

Le rapport annuel 2018 de la Fondation de France



Rapport d'activité



Cahier des fondateurs



Rapport financier

À télécharger sur :
www.fondationdefrance.org/fr/rapport-annuel

Restons connectés !



Fondation de France
40, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org